

34

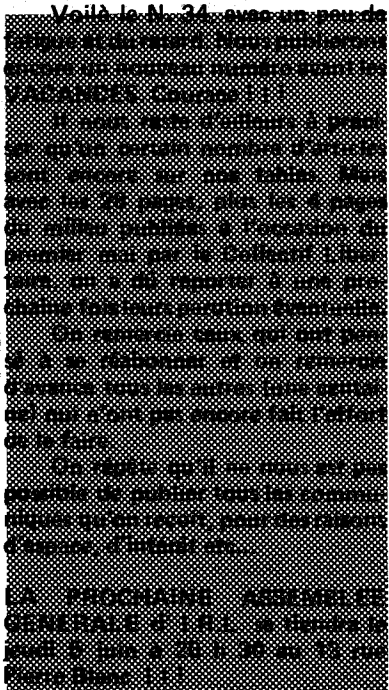
**IRL**

JOURNAL  
D'EXPRESSION  
6F

IRE  
JUN 80

A BAS  
ES LES  
ARMES





Voilà le N. 24 avec un poids...

O.C.L. St.Brieuc

5/4/80

L'O.C.L. organise un camping libertaire en Bretagne du 15 juillet au 15 août. Le terrain se situe entre Audierne et Plogoff sur la Commune de St. Hugen. Plusieurs grands champs à notre disposition, on est à 500 m. de la mer (plage falaise).

Au programme débats, ballades etc... Des endroits collectifs (plusieurs coins bouffe, librairie ambulante, café etc...). Du matériel est prévu pour les gamins.

Vu que les gens bouffent ensemble (pour la plupart) le prix de la journée tourne autour de 20 F. Pour tous renseignements complémentaires écrire à :

Dieudonné Moisan  
BP 82 22200 crungamp

Section syndicale de la CNT de Laminaciones de Lesaca (Castellon).

Les travailleurs de Laminaciones à Lesaca (Castellon), ainsi que les autres ouvriers du groupe industriel sidérurgique espagnol, nous sommes en grève illimitée depuis le 12 mars.

Nous lutons pour les objectifs concrets suivants :

- Refus total du plan de restructuration de la sidérurgie que veut nous imposer le patronat ;
- Contre le blocage des salaires du pacte social signé par le patronat (CEOEO et l'U.G.T.) ;
- Pour une convention juste ;
- Contre la répression patronale.

Le Capital est international et emploie partout les mêmes méthodes ; de ce fait, la réponse et le soutien des travailleurs doivent être INTERNATIONAUX

Salud y Anarquia

Turin le 16 février 1980

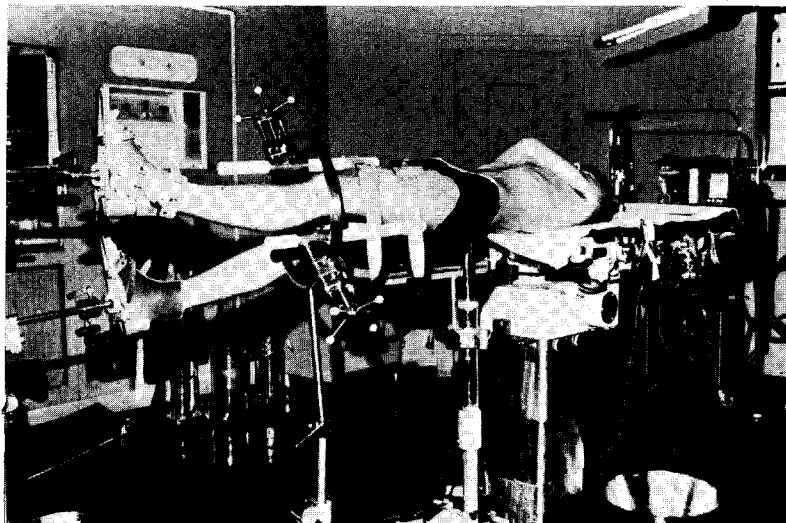
Chers camarades, à cause de la suspension de la publication de la revue internationale en quatre langues INTERROGATIONS nous mettons à dispositions de tous gratuitement (sauf frais d'envoi) les numéros 9 10 11 12 13 14 15 16 et quelques exemplaires des numéros 8 et 5.

Les éventuelles contributions serviront d'une part à couvrir le déficit de la revue et une partie sera versée aux victimes politiques.

Envoyer les demandes à :

Imperato Tobia  
vicolo Tiziano n.9  
10024 Moncalieri (Torino)  
ITALIE

IRL A BESOIN DES NUMEROS 1.7.8.10.12.15, QUI SONT EPUISÉS. MERCI.



Gilles Le Pogam est étudiant en psycho à l'université de Clermont Ferrand. Il se lie d'amitié avec quelques personnes. Par elles, il fréquente les milieux anarchistes, antimilitaristes ainsi que le milieu de came.

Se disant « Autonome », il est de toutes les actions militantes sur Clermont (bombages, collages, manifest...). Sa passion c'est le bricolage. Il montre aux autres comment fabriquer des engins explosifs. Il parle très souvent d'action violente, comme par exemple de casser des vitrines, mettre des bombes...

Il participe à une émission radio spécial antimilitarisme, c'est sa voix que l'on entend au poste ce 14 juillet 79. Le 5 novembre 79, deux personnes sont arrêtées pour vol et détention d'explosifs. Trois autres sont entendues au commissariat accusées de participation à émission de radio clandestine.

Que c'est-il passé ? Les explosifs on été volés à Nevers puis mis en dépôt dans l'appartement. Le Pogam descend pour mieux garer sa voiture. A cet instant, la porte s'ouvre brutalement et une dizaine de flics armés jusqu'aux dents entrent et passent les menottes aux deux personnes présentes. Une troisième personne est arrêtée le lendemain à Nevers. Le Pogam lui, a disparu. Les accusés sont défendus par Maître Verminck et par Maître Lacour. Or Verminck est aussi l'avocat de Mme Le Pogam en instance de divorce. Gilles, « l'autonome fou » n'est autre que Monsieur l'inspecteur de police Gilles Le Pogam, travaillant pour le S.R.P.J. de Clermont-Ferrand.

Non, ce n'est pas un roman policier ni un scénario, cela est arrivé à Clermont. Comment supçonner un copain, on ne peut vraiment se fier à personne. Résultat de cette opération : trois personnes sont restées en prison pendant trois mois et n'y sont pas restées plus longtemps car le rôle de Le Pogam n'était pas très clair dans cette affaire. Verdict : 6 mois de prison dont 4 avec sursis. Le procès a eu lieu le 25 janvier 80.

Il y a aussi 5 inculpations pour participation à émission de radio clandestine. Peut-être aussi que les gens qui sont tombés pour la came le doivent à Le Pogam. De plus, les flics ont maintenant des renseignements sur pas mal de gens.

A signaler que Le Pogam exerce toujours à Clermont, que son bureau se trouve dans l'immeuble des R.G. et qu'il a changé de signalement. Il a rasé sa barbe, coupé, ses cheveux et a laissé ses fringues d'étudiant pour un costume et une cravate.

Union anarchiste de Clermont-Fd.

# Histoires d'assises

RADIO LYON 80

**D**e ces Assises, à vrai dire, je n'ai pas retenu grand chose. D'abord parce que je ne les ai pas, à proprement parler, suivies, mes allées et venues continues m'empêchant de suivre tout débat, excepté.. mais j'y reviendrai par ailleurs durant la dernière journée. Et puis ensuite parce que l'intérêt de choisir un candidat pour 81 était loin de m'être prioritaire. Par contre, un des intérêts que j'ai trouvé dans ces assises a été le bouillonnement qui pouvait se passer juste à côté de la salle de réunion, au premier étage du Palais de la Mutualité. En effet, sur le palier, entre deux escaliers, se déroulaient en continu des émissions de radio. Oh, le studio n'était pas bien grand : une table avec quelques micros, pour les débats, une autre pour les « techniciens » avec une console, une table de lecture, un magnéto et un émetteur. Et puis tout plein de gens qui montaient ou descendaient, pour leur plaisir, pour venir discuter, regarder, prévenir en cas de problème d'écoute. Tout ça dans une ambiance peinarde, sans agressivité, (et pourtant c'est bien souvent qu'on faisait du bruit en montant les escaliers) : on nous faisait juste un petit signe quand les micros étaient ouverts. C'est là que résidaient, à mon avis, l'originalité et l'attrait de ces assises : permettre aux équipes lyonnaises de Radio Canut et Radio Léopard de se familiariser avec le direct, les contacts avec les « auditeurs » et aussi le brassage, la spontanéité... Et ces deux équipes, assistées par Radio Paris 80, ont pu se rendre enfin compte que ce qui fait une bonne radio libre, ce n'est pas les interventions à la sauvette en diffusant une cassette enregistrée à l'avance, mais plutôt une émission en direct et en public. Et pour ça, je crois qu'il est possible actuellement de trouver des lieux propices à ce genre d'émissions. Malgré les quelques imperfections qu'on a pu déceler, imperfections dues au manque d'habitude du direct mais qui forcément se gommeront au bout de quelques autres tentatives, malgré les disques qui ne démarraient pas à temps, l'antenne qui merdait par moments, on a eu de la bonne radio intéressante, pas chiant (autant de musiques variées que de débats). Les gens qui parlaient avaient tout plein de choses à dire et si le programme était loin d'être suivi à la lettre, on a eu beaucoup de bonnes choses : des interventions des participants aux assises, des discussions avec tous ceux et celles qui font qu'à Lyon il se passe des choses... Bref, tout ça dans la bonne humeur, et dans un joyeux désordre tout à fait acceptable. On aimerait avoir de la radio comme ça plus souvent !

## LA GUEULE OUVERTE

A ces assises il y avait aussi l'équipe de la Gueule Ouverte, qui, pour l'occasion, s'était transformée en quotidien. Je les ai vus pour la première fois au 13 rue Pierre Blanc où ils avaient établi leur quartier général. Ça bossait dur autour de la grande table. Mais là aussi, le climat était bon enfant, « convivial » pour employer un mot souvent utilisé lors de ces trois jours. On peut d'ailleurs leur tirer un coup de chapeau à ces zebres-là. Car en plus de participer aux assises, de vendre leur canard, de soutenir un insoumis, de laisser leur temps de parole à un gréviste de Darboy, ils devaient pendant la nuit se démerder pour imprimer leur canard. C'est A.I.P.N. qui leur prêtait son matériel et un conducteur offset de chez Darboy qui faisait tourner la machine. Et, loin d'être le porte-parole bête et discipliné de ces assises ou l'organe



de presse officiel des écolos, la G.O. a su se monter critique, incisive et réaliste face aux magouilles politiques. Ce qui a fait dire à l'un des organisateurs des assises « la G.O. c'est une bande de petits cons ! » ; des petits cons aussi courageux et tenaces qu'eux, j'aimerais en être !

#### UN INSOUIMIS S'EST ECHAPPE

Le clou de ces assises, à mon humble avis, a été la motion antimilitariste votée par tous les congressistes : « les assises de l'écologie décident de mener campagne pour la libération de tous les insoumis, objecteurs et réfractaires emprisonnés : elles exigent l'abolition des tribunaux militaires et de la Cour de Sécurité de l'Etat, et l'arrêt des poursuites contre les antimilitaristes », motion basée sur un coup de théâtre orchestré par quelques excités irresponsables.

Tout s'est passé le plus simplement du monde. Vendredi soir, aux Tables Rabatues, bouffant à la même table : à ma gauche le G.A.R.M. (groupe d'action et de résistance à la militarisation) et à ma droite l'équipe de la G.O.. Un copain, Dom, s'est rattaché avec un communiqué pour la G.O. : un insoumis ardéchois, Marc Hollenstein faisait la grève de la faim depuis 20 jours et avait été transféré à l'hôpital militaire Desgenettes. Des gens de la G.O. qui connaissaient Marc eurent l'idée de faire autre chose qu'un bref communiqué : ils proposèrent de faire accepter par les assises une manif pour aller à Desgenettes. Rencard samedi 10 heures pour proposer le coup.

Mais la matinée de samedi fut riche en diverses péripéties procédurières et il ne fut pas possible d'intervenir pour convoquer la manif à midi. Il fut donc décidé de faire évader Marc et de le présenter à la reprise du congrès. Nous avions ainsi jusqu'à 17 heures 30, heure à laquelle les commissions se terminaient et où reprenaient les débats, pour pouvoir préparer le coup. L'« évasion » fut réussie et, dès la reprise des assises, nous étions déjà au premier rang avec Marc qui avait quitté ses habits de cavale pour son pyjama bleu réglementaire de l'armée. La motion fut vite rédigée ; nous décidâmes, pour lui donner plus d'impact, de la faire signer par différents groupes (G.O., G.A.R.M., I.R.L....) et individus (Pierre Samuel, Brice Lalonde...). Les congressistes se précipitaient pour signer. Lebreton, lui, avait refusé.

Nous étions tous là pour soutenir l'intervention de Marc. Elle eut lieu dès la reprise des assises, sous le flash des photographes. Marc, debout sur le côté de la scène, maigre dans son pyjama trop grand, parla de l'incompatibilité entre l'écologie et l'armée, de l'énormité des dépenses militaires et proposa la motion. Applaudissements nourris, nous avons gagné ! Marc descendit de scène et fut remplacé par Pierre Bellanger, de la G.O., qui s'était pas mal décarcassé pour faire venir Marc ici. C'est là qu'éclata l'incident. Pierre Bellanger précisa que Philippe Lebreton avait refusé de signer la motion. Brrr ! Lebreton arriva bien vite et s'en sortit le mieux du monde. Ne voulant pas en faire « une affaire personnelle », mais du moment qu'on « l'avait attaqué personnellement », il déclara que sur ce plan-là il n'avait de leçon à recevoir de personne : ce qui ne l'empêchait pas de soutenir cette motion. O.K., et tout à son mérite, pendant la guerre d'Algérie, il mena une grève de la faim. O.K., il avait aidé dans son université des objecteurs. Sauf que, à la demande de Bellanger, il avait rétorqué « l'insoumission je m'en moque ». Sauf que, quand les O.P.20 lui ont demandé de signer la transgression 128 (\*) il a refusé.

On a beaucoup critiqué, après coup, l'intervention de Bellanger contre Lebreton. C'est vrai que Lebreton s'en est bien sorti, comme on a pu en juger aux applaudissements qui suivirent sa déclaration. Mais ce qui est



important, c'est qu'un écologiste comme lui se soit déclaré publiquement d'accord avec cette motion et que tout le congrès l'ait suivi. Car si on relit bien cette motion, on peut y voir plus qu'un simple soutien aux antimilitaristes : une campagne contre les tribunaux d'exception. Finies les déclarations antimilitaristes du bout des lèvres, où on évoque juste le problème sans aller plus loin. Sauf que, quand il a fallu raccompagner Marc à Desgenettes, on s'est retrouvé à une quarantaine à peine. Les autres avaient l'air de s'en foutre royalement. Lalonde, à qui je proposais de nous accompagner me rétorqua : « c'est déjà pas mal si j'ai signé ! ».

Donc, en fin de compte, cette motion que les écolos présents dans la salle ont tous votée, on se demande s'ils s'en rappelleront encore demain. Faut dire que devant un mec en pyjama, maigre comme un clou de ne pas avoir bouffé depuis vingt jours (et après aussi cinq jours de grève de la soif), notre bonne conscience nous oblige à voter la motion qu'il propose. Après, on s'en fout, on est là pour préparer les présidentielles. Des fois que, à la clé, il y aurait une toute petite place au Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants. ■

Barthélémy

(\*) L'hébergement d'un insoumis est puni par la loi. Certaines personnes ont signé une déclaration dans laquelle elles déclarent avoir transgressé cette loi.

P.S. Je tiens à signaler que Lebreton était prêt à raccompagner Marc à Desgenettes. Seule la conférence de presse qu'il devait présider après, l'en a empêché.

**L'**organisation des assises de l'écologie a été très réussie si l'on tient compte du caractère hétéroclite des participants et des affrontements prévisibles de tendances. Une participation aux frais d'organisation était demandée à l'entrée pour couvrir les dépenses (de l'ordre du million). Cette participation, fixée à 20 F. pour les observateurs, à 50 francs pour les participants et 60 F. pour les mêmes qui désiraient avoir en plus les compte-rendus de chaque journée, entrait en compte donc dans les décisions des assises puisque tous ceux qui avaient payé au moins 50 F. avaient le carton vert donnant droit au vote. Cela choque au premier abord mais cette souplesse de fonctionnement était compensée par une règle de vote qui donnait la possibilité à la minorité, si elle totalisait au moins 25 % des voix de demander un vote par groupe. Cette solution fut toujours évitée, même dans les moments les plus tendus, car on imagine assez la perte de temps s'il avait fallu faire un appel des groupes un par un.

Trois tendances étaient définies pour ces assises.

La plus importante d'abord « les diversitaires », regroupe une cinquantaine de comités, groupes, associations ou mouvements qui possèdent leurs propres réseaux ou contacts. Il se sont réunis sous l'appellation « troisième collègue » mettant ainsi de côté leurs différences et spécificités pour contrebalancer les deux autres tendances. Celles-ci, bien que moins importantes quantitativement, jouent un rôle dominant de par la constitution en deux organisations, l'une verticale (le M.E.P., mouvement d'écologie politique), l'autre horizontale (le R.A.T., réseau Amis de la Terre) avec pour chacune, sa ligne de conduite nettement affirmée.

L'opposition entre ces deux dernières tendances se délimitait très bien dans la salle lors des votes à main levée.

Le M.E.P. est la plus minoritaire des tendances mais il a l'écho de la presse. Il fonctionne sur la base d'assemblées générales qui réunissent tous les adhérents et définissent les orientations du mouvement. Ces assemblées élisent une partie du Conseil National (23 membres sur 46, les 23 autres sont des délégués régionaux élus par les A.G. régionales des groupes locaux). Le C.N. est garant des orientations définies par les A.G., il élit et contrôle le bureau national. Celui-ci comprend 12 membres qui exécutent les décisions du C.N. et administrent le mouvement. Le B.N. et le C.N. peuvent faire appel à des conseillers scientifiques ou des personnalités pour intervenir au nom du mouvement. Son organisation verticale et sa volonté de définir une ligne écologique politique font redouter un contrôle croissant sur les groupes locaux ainsi qu'une apparition déterminée sur le terrain politique traditionnel. Le M.E.P. est un appareil politique avec une structure de parti qui tente d'occuper le terrain politique de l'écologie. Ce n'est pas un hasard s'il surgit dans une période de crise du mouvement. Il est hélas le reflet du déplacement des positions de luttes sur le terrain vers des positions de principes politiques. Le reproche est aussi valable pour le R.A.T., même si sa structure horizontale de groupes fédérés lui donne un label « libertaire ». Entre le R.A.T. et le M.E.P. les assises se sont placées d'emblée sur le terrain des principes politiques avec l'arrière pensée des élections qui trainait dans les débats, ceci malgré le rappel de certains groupes réaffirmant que le problème électoral était secondaire et ne constituait qu'un moyen de populariser le mouvement.

La succession des prises de parole et les votes étaient contrôlés par un bureau avec un président et deux assesseurs représentant chacun un collège différent avec une rotation des fonctions. Deux micros dans la salle permettaient les interventions des participants.



Le grand intérêt de ces assises est d'avoir évité l'éclatement et d'avoir formé un mouvement regroupant toutes les tendances sans exclusion. C'est en soi un point positif qui permettra peut-être de faire un retour sur le terrain avec un peu plus de cohésion. ■

Pierre



Salut à tous

**D**ouze ans après, jour pour jour, une date célèbre, qui aura des répercussions dans le Mouvement : **je vous écris**. Tout d'abord, un rapport circonstancié sur les derniers événements : l'Association pour la Libération des Ondes, à Bruxelles ; ( « l'A.L.O. » ), est un collectif de diverses radios, une trentaine environ, qui, depuis plusieurs mois, émettent 24 heures sur 24, depuis leur local du 82 rue de la Cible à Bruxelles, diverses équipes se relaient dans le studio, alternant les émissions en langue flammande et francophone, musicales, contre-info, anars etc... ceci concernant Bruxelles et sa banlieue immédiate, car pour le reste du territoire belge, il existe, bien entendu, nombre d'autres radios. Si certaines radios ont comme en France, des prétentions de radios commerciales privées, ou des aspirations d'avoir le monopole de la contre-info ou de la propagande politique spécifique ( problème hélas crucial en France où se mêlent Radio-CGT, Radio-PS, Radio-Stals ), mais qui ne percent pas comme en Belgique, car vu la faible ampleur du Mouvement Radio-Libre en France, cette question n'est pas encore vraiment apparue... ce problème donc, les gens de l'A.L.O. en sont tout à fait conscients. Si en Belgique, on considèrerait comme toléré, ce phénomène Radio ; il est une subtilité qui est inconnue en France, en effet, la bande d'onde, ( la gamme ! ) se situant entre 104 MHz et 108 MHz est interdite aux Radios Libres. Cette gamme va être attribuée à la Belgique seulement en 1982, pour faire des émissions. On en cause actuellement au gouvernement belge : à qui va-t-on l'attribuer ? A ce sujet, pour les copains belges il ne fait aucun doute que, d'une part, la Radio Télé Belge va mettre le grappin sur le morceau, dans un projet communautaire évidemment, car vu le bilinguisme de la Belgique, aucun projet ne peut être avancé, en ce qui concerne le domaine public, s'il ne fait bénéficier à parts égales les Flamands et les Wallons, en ce qui concerne une radio, on parle donc de néerlandophones et de francophones, car il y a des flamands francophones et l'inverse, ( voire à ce sujet, le problème actuel des Fourons, dont on a reçu quelques échos en France ). Donc, outre la RTB, les copains de l'A.L.O. ne s'illusionnent pas de trop, ce seront les partis politiques qui poseront candidature pour cette gamme d'ondes, à des fins de propagande, cela va de soi.

Bon, le cadre est à peu près situé, maintenant, les événements :

le mardi 11, d'après le Ministère des PTT ( et Radio ) belge, une émission des Radio-Libres, débordant dans la bande entre 104 et 108 MHz, créa des interférences, et de ce fait, rendit dangereux l'atterrissage d'un avion sur l'aéroport de Bruxelles-Zaventnaun, les émissions de la tour de contrôle ayant été brouillées. Rappelons, officieusement à ce sujet, que ce n'est pas le premier phénomène du genre, car d'après plusieurs pilotes d'avion, des radios commerciales officielles, et même des émissions de télévision de la RTB, avaient déjà brouillé les liaisons radios de la tour de contrôle auparavant, mais ce, sans répercussions officielles. Or, en ce qui concerne le brouillage par une Radio Libre ( qui est possible, mais néanmoins reste à prouver... ) la répression qui suivit fut assez spectaculaire, perquisitions par une cinquantaine de flics et de R.G. ( prononcer « S.R. » ), au local de l'« A.L.O. », à la hache, et illégalement, car les flics avaient une Commission Rogatoire pour le local de l'A.L.O. ( 82 rue de la Cible ) et sont rentrés avec fracas et dégâts par un local contigu, sis au 67 rue Vincotte, notez que ce local est le café le « Mégahertz », tenu par les copains anars de l'imprimerie du 22 mars, avec d'autres copains, perquisition d'autant plus illégale que les flics en profitèrent pour foutre la merde dans le bistrot, sans Commission Rogatoire, et dans l'appartement des copains du « 22 mars », situé au deuxième étage, au-dessus du local de l'A.L.O., sans plus de Commission Rogatoire. Petite anecdote en passant, sur le toit de la baraque il y a une antenne de 10 mètres, mais ils ne sont pas allés la chercher, c'était vraiment trop acrobatique. Au local, saisie des disques, magnéto, tables de mixage et d'un émetteur de 17,5 watts ( inutilisé car inutilisable ), l'émetteur de 400 W était caché dans une poubelle, sous des débris, ( lui ne fut donc pas saisi ).

Vu le style des saisies, sans rapport direct avec le brouillage, qui rappelons-le, reste à prouver, comme reste à prouver, que l'A.L.O. en est responsable..., vu les saisies effectuées dans des lieux non mentionnés sur le mandat, les flics sont les mêmes partout. Arrestation des copains sur place, alors que les copains du quartier arrivaient en soutien ( 150 environ ) puis allèrent protester devant le Ministère, ( 600 environ rassemblés en l'espace de 2 ou 3 heures )... Fin de la garde à vue, libération des copains, pendant ce temps, divers groupes de Radio, baptisés Radio-Riposte pour l'occasion, se mirent tous à émettre de divers secteurs de la capitale, en signe de protestation ( entre 104 et 108 MHz ) passant les communiqués des dernières nouvelles, informant sur leurs heures et lieux d'émission respectifs... Radio-Riposte, est un phénomène de riposte aux flics, et n'a donc rien à voir avec Radio-Riposte en France ( PS ).

Le Lendemain, pendant que le matériel prêté par d'autres radios, rendait de nouveau possible la mise en place des émissions dans le local saccagé, vers 15 heures, une douzaine de membres de l'A.L.O., ( ainsi que le correspondant d'IRL...mais... chutt ! ) occupèrent le Ministère des PTT ( et Radio ) et exigèrent une entrevue immédiate avec le Ministre ou une autorité compétente.

Les journalistes furent convoqués sur place pour une conférence de presse..., et l'on vit venir, dans les locaux occupés sans armes, sans haine ( ? ), sans violence, des journalistes du « Soir », de « Pour » ( espèce de G.O. .... mais plutôt M.L. ), de l'agence de presse Libération ( A.P.L. ) et d'autres dont je ne me souviens plus.

Bilan de l'entrevue « A.L.O.—Ministère », l'interlocuteur fut l'adjoint-directeur du cabinet du Ministre... :  
1) Protestation au sujet des perquisitions illégales...

- 2) Restitution immédiate du matériel saisi (disques, magnétos émetteur de 17,5, etc...) qui n'entre aucunement en ligne de compte pour le délit incriminé ( incursion entre 104 et 108 MHz, brouillage de la tour de contrôle ).
- 3) Proposition de l'A.L.O., d'établir la véracité de l'acte de délit grâce à une commission d'enquête composée de membres de l'A.L.O., de la R.T.B., du Ministère des PTT, ainsi que d'un expert NEUTRE. Cette commission ayant pour but de prouver l'existence de ce fameux brouillage ( de la semaine ), ainsi que d'effectuer une enquête sur les brouillages de la tour de Zwentenaun dans les deux années précédentes ( ceci histoire de tremper la R.T.B. dans sa propre merde, vu que ses émissions de télé avaient entre autres déjà brouillé la tour de contrôle, et que c'est elle ( le monopole ) qui a porté plainte contre les Radios Libres, conjointement avec le Ministère...).
- 4) Continuation des émissions de Radios-Riposte si la discussion n'aboutissait pas ( entre 104 et 108 MHz ) avec proposition d'une trêve ( arrêt des incursions volontaires de Radios-Riposte sur 104, 108 MHz ) de la part de l'A.L.O., s'il y avait établissement de cette commission d'enquête, dont la conclusion des travaux, serait transmise en direct par la R.T.B. ( par un débat multipartite ) lors des informations Nationales. La position du Ministère s'est limitée à : « tant qu'il existe des incursions en 104 et 108 MHz, la police fera son travail », conclusion de l'A.L.O.: « c'est donc la guerre. Notons que les déclarations étaient enregistrées, et immédiatement retransmises par tous les relais de Radios-Riposte... du beau boulot !!! C'en était là le 15, à vous de suivre les événements de plus près en contactant « Babar », à l'Imprimerie « 22 mars » asbl 2 rue de l'Inquisition 1040 Bruxelles ( tél. 16/31/736.27.76. ).

# AVIS DE RECHERCHE

## TROP C'EST TROP

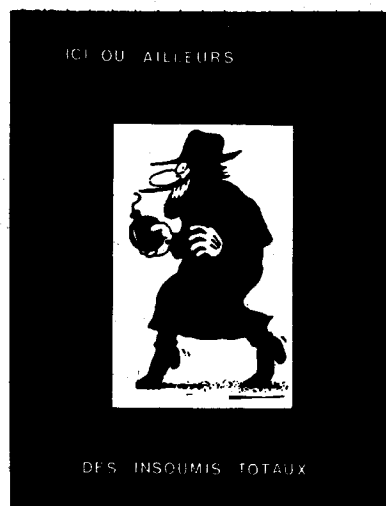
Après 2 ans d'enquêtes, d'interrogations et de perquisitions sans résultat, le blocage administratif et son huissier au centre de tri P.T.T. St-Martin de la correspondance adressée au journal AVIS DE RECHERCHE vient d'être décidé, sur ordre du ministère de la Défense et sur commission rogatoire, pour neutraliser la structure postale d'information du mouvement d'insoumission total semi-clandestin.

En 2 ans d'enquêtes, les plaintes émanant du cabinet d'Yvon Bourges et du cabinet de Charles Barbeau étaient restées sans aboutissement. Les dossiers des services de police et de gendarmerie étaient désespérément vides : pas de noms, pas d'adresses directes, aucun renseignement sur le fonctionnement interne du mouvement semi-clandestin d'insoumission totale.

Et pourtant, le mouvement se développait. Mis en place en septembre 78, AVIS DE RECHERCHE, bulletin d'info des insoumis totaux, s'était très sensiblement développé et était devenu quinzomadaire en septembre dernier. Le réseau de soutien aux insoumis arrêtés, organisé par le G.S.I., couvrait, en liaison avec de nombreux groupes antimilitaristes ou libertaires, l'ensemble des réfractaires victimes de la répression. Quant aux insoumis totaux clandestins du G.R.I.T., ils poursuivaient efficacement leur action offensive en lançant une campagne contre Barbeau, en dévoilant l'organisation du fichage de l'ennemi intérieur par la gendarmerie.

C'en était trop pour les autorités civiles et militaires ; il fallait frapper un grand coup et en finir avec les insoumis totaux. Début avril, les différents services concernés recevaient des directives précises. Stratégie : puisqu'on n'arrive pas à identifier et arrêter les insoumis totaux du G.R.I.T. et du G.S.I. en raison de leurs structures semi-clandestines, il faut neutraliser le journal AVIS DE RECHERCHE, devenu instrument indispensable pour la lutte insoumise et le soutien aux réfractaires emprisonnés.

Le 14 avril, après une nouvelle et vaine descente des gendarmes au 320 rue St. Martin, ordre est donné au receveur du bureau P.T.T. St. Martin de bloquer, sur commission rogatoire et sur surveillance d'huissier, toute correspondance adressée à AVIS DE RECHERCHE, privant ainsi le journal de toute sa structure postale d'information et d'abonnements.



Cela équivaut à une VERITABLE INTERDICTION D'AVIS DE RECHERCHE.

Cette interdiction est évidemment inacceptable. La rédaction et le réseau de diffusion de A.R., le G.S.I. et le G.R.I.T. ont pris ensemble la décision d'assumer, en liaison avec le Collectif Parole Insoumise la poursuite MALGRE TOUT de la publication d'AVIS DE RECHERCHE.

Le G.S.I., le G.R.I.T. et A.R. appellent l'ensemble du mouvement libertaire et du mouvement antimilitariste à se mobiliser massivement et à se coordonner au Collectif Parole Insoumise pour répondre comme il se doit à cette provocation kakie.

Les autorités militaires doivent comprendre d'urgence que TROP C'EST TROP !

Ici ou ailleurs, à bientôt  
Insoumisement vôtre.  
AVIS DE RECHERCHE - G.S.I. - G.R.I.T.

Pour signer l'appel du Collectif Parole Insoumise, écrire sans autre mention, à :

CPI - 139, rue des Pyrénées  
75020 - Paris -

Adresse de correspondance uniquement

# Conférence Interdite

IMAGE DE L'ALLEMAGNE A TRAVERS L'EXPERIENCE PERSONNELLE DE L'EXIL

*Les extraits qui suivent définissent une situation qui n'est allemande que par hasard : nul doute que les réactions n'auraient été guère différentes en Grande Bretagne, en Suède, en Suisse ou en France, etc... dans les pays industrialisés. Pourquoi ? Parce que tous vivent de la vente ( au centuple ) de la technologie, d'armements au Tiers Monde et que leur opulence est factice, fondée sur l'exploitation des peuples pauvres de la planète, en se justifiant par une prétendue supériorité culturelle et scientifique qui n'est qu'un paravent penturluré recouvrant un nationalisme puant.*

*L'auteur, l'argentin Osvaldo Bayer, est connu des libertaires pour deux livres remarquables : « Patagonia Rebelde » qui évoque la répression de milliers de grévistes argentins dans les années 1920 et « Severino di Giovanni, el idealista de la violencia » qui campe avec émotion ce camarade italo-argentin et ses compagnons – leurs combats contre le fascisme, pour la libération de Sacco et Vanzetti, contre les capitalistes argentins – injustement oubliés, encore qu'un camarade du groupe Francesco Barbieri soit éternellement revendiqué parce qu'il fut avec Camillo Berneri assassiné par la police communiste à Barcelone en mai 1937.*

M. ZEMLIAK

**O**ui, l'arrivée en Allemagne. Le soudain retour aux ancêtres. Dans mes os le froid métallique qui avait commencé à s'incruster lorsque, depuis la banquette arrière de la voiture de l'ambassade allemande à Buenos Aires, j'aperçus la première guérite avant d'arriver à l'aéroport. Un Sepp Payr, maréchal Ferrand, qui partit avec ses outils conquérir la pampa dans un de ces voiliers qui mettait 60 jours à traverser l'Atlantique, est revenu en avion, exilé, sous le nom d'Osvaldo Bayer. Le paysan tyrolien qui s'en alla planter le blé et ferrer les chevaux, plein d'illusions et de futur, retourne 100 ans plus tard, désespéré, sans outils.

« En voyant l'aéroport de Francfort je ne peux m'empêcher de me souvenir des émigrés anti-nazis à Buenos Aires, dans les années 36 ou 37 ». (...) Quelle image ? Me demande-t-on. Celle de cette Allemagne des exilés à laquelle modestement je m'identifie et qui me rend plus fort ? Celle de l'Allemagne du visage de l'attaché culturel de l'ambassade allemande à Buenos Aires et de son épouse qui risquèrent leur vie pour me faire passer à travers les contrôles militaires et policiers et m'embarquer dans l'avion ? Ou cette image je dois la mêler à ce militaire allemand qui dans une « party » – sans soupçonner ma qualité d'invité insolite – me félicita avec effusion pour la bonne affaire qu'avaient faite les militaires argentins en achetant la technologie du Léopard I et du Marder ? Une image inoubliable, de visage rouge, satisfait, murmurant avec satisfaction une série interminable de données techniques sur la traction à chenille, les plans de Thyssen-Henschel, les moteurs Benz et Mam, les supports de canons automatiques de 20 mm de Rheinmetall... ? »

« Je marche dans ce bois de Vestphalie plus seul que jamais parce qu'il n'y a plus d'oiseaux ni d'enfants. Parmi les chênes centenaires on voit la mercedes jaune du garde des Eaux et Forêts. Des gens âgés silencieux passent avec de gros chiens. Parfois le besoin de récupérer le temps perdu m'assaille et j'ai envie de leur demander ce qu'il firent en 1933, en 1939 en 1945. Les inviter à prendre un verre de vin pour qu'ils m'expliquent bien l'expression « Mitläufer » ( membre passif ou peu important d'un parti, le parti nazi, NDT ) une mentalité ironique et amère me répondrait sans doute : « Mitläufer c'est celui qui en Allemagne Fédérale peut devenir président de la République ». Un autre me dirait : « c'est un mot allemand intraduisible ». Et je lui retorquerais : « vous

faites erreur, c'est également un mot très argentin; un mot qui change de nationalité suivant les époques ». (...)

« Je pense à Alexandre von Humboldt, à son voyage en Amérique Latine à ses informations sur les conditions sociales des peuples. Et des images de l'Allemagne m'apparaissent. L'Allemagne profonde et l'autre, que Alexandre Mitscherlich appelait « Angestellterkultur », la « culture de bureau ». Image douloureusement gravée en moi dans le triste contraste d'un président de la République – dans ce cas Walter Scheel – qui participe et parle avec émotion à l'enterrement du membre de l'association des patrons, Hans Martin Schleyer, tandis que le cercueil de Ernst Bloch, un des plus grands penseurs allemands et universels de notre temps, ne fut accompagné au dernier moment que par un fonctionnaire pressé de second rang ».

« L'Allemagne de 1945 fut notre grand espoir. l'espoir des utopistes. Cette nation si punie, humiliée, vexée, défaits moralement et matériellement, trompée à satiété, devait renaître de ses cendres avec quelque chose de nouveau. Pour réaliser, concrétiser, enfin une utopie ». (...)

« Terriblement troublé je lis dans la première page du Frankfurter Allgemeine Zeitung (3/5/1979) : « Les fabricants allemands peuvent exporter des armes à des prix avantageux. Ils offrent des mitrailleuses à tir rapide et des roquettes. La production est insuffisante (...) « Je relis deux ou trois fois l'information. Le style me semble trop brutal. Le cynisme est si naïf que je ne peux pas songer aux notes de Rudols Höss, le commandant d'Auschwitz, ou au discours de Himmler sur la « Endlösung », la solution finale du problème juif. Ces termes techniques comme « mitrailleuses qui tirent dix fois plus vite » ou « exportation d'armes avantageuses » ou « munition meilleur marché » veulent dire purement et simplement 800.000 jeunes gens mort à Verdun ou 180 mille hommes morts à Stalingrad, pour ne mentionner que deux batailles. (...) Mais ce ne sont pas seulement les fabricants d'armes, c'est le gouvernement d'Allemagne Fédérale qui emploie le même langage. Le même journal, en première page, publia le 30 novembre 1977 : « Le gouvernement fédéral allemand a approuvé une garantie de l'Etat pour la construction d'un sous-marin pour l'Argentine, dans sa réunion de cabinet de mercredi ». (...) Le journal « La Nacion » de Buenos Aires commente le refus de Carter de vendre des armes à l'Argentine en disant que cela sera facilement résolu en les achetant en Allemagne Fédérale ou d'autres pays (14/8/1978).



« Le 11 juin 1979, je suis invité à parler au congrès de l'Eglise Evangélique à Nuremberg. Je le fais dans l'Eglise Gustav Adolf devant 3.000 personnes. Je dis presque en criant, comme un soldat auquel on a ouvert le ventre à la baïonnette : « Le service d'information de l'Eglise Evangélique vient de révéler que la R.F.A. a vendu en 1978 dans le monde des armes pour la somme de 2.150 millions de marks. 2.150 millions ! Et après Adveniat, Misereor et autres institutions de bienfaisance des deux Eglises allemandes croient qu'avec 40 millions de marks, elles peuvent aider les peuples latino-américains. Il serait beaucoup plus utile à ces peuples que les Eglises Evangéliques et la Catholique, au lieu d'envoyer des aumônes, dépensent cet argent dans une campagne contre le commerce des armes ou qu'elles fassent un appel aux ouvriers pour qu'ils s'opposent, qu'ils ne se tachent plus les mains dans le triste et criminel commerce de la fabrication des armes ». Et soudain, les applaudissement fusent dans toute l'Eglise. Une chorale chante. Il y a de l'émotion, le désir de faire quelque chose. Tous sont jeunes. Cela aussi, c'est l'Allemagne. » (...)

« C'est le pays où on peut voir la demande de recherche de tous les suspects de terrorisme de gauche, mais où jamais on ne trouvera le visage des nazis de Auschwitz ou de Treblinka qui n'ont pas encore été jugés. C'est le pays où 226 familles possèdent 755.000 hectares de terres et où environ 300 familles du Gotha allemand des vieilles fortunes dominent une grande partie de l'industrie... (Amnesty International) ».

« C'est aussi Rolf Hochhuth qui dénonce que l'Etat allemand paie huit fois moins une veuve, mère de deux simples soldats tombés au front, que la veuve de Heydrich et les deux avocats généraux de l'Etat nazi Lautz et

Fränkel (« tachés de sang ») qui firent exécuter un citoyen qui avait caché un enfant juif. C'est Hans Magnus Enzensberger qui dénonce le contrôle idéologique « Il est sûr qu'actuellement la population d'Allemagne occidentale supporte un degré de contrôle tel qu'il n'a pas de précédent dans l'histoire ; la Gestapo aurait pu rêver d'avoir les moyens techniques dont on dispose aujourd'hui ». ■

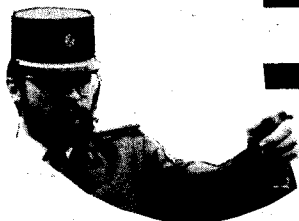
Oswaldo Bayer (mars-avril 1979)

Ayant envoyé sa conférence pour avril, Oswaldo Bayer qui a donné l'intégralité des honoraires reçus pour ce texte aux orphelins des Argentins assassinés par la dictature de Videla, reçut une lettre des organisateurs - l'Institut Allemand des Affaires Etrangères à Stuttgart - où ils lui annonçaient en septembre 79 que sa participation à un colloque et la publication de sa conférence (prévues pour le même mois) n'étaient pas possibles parce que « votre écrit même contient une telle quantité de formulations de haine et de diffamation particulièrement contre la R.F.A. que le concept de « critique » ne peut plus s'appliquer, car il s'agit de déformations démagogiques et aveugles qui ne permettent rien de positif ».

Oswaldo répondit que cette lettre confirmait sa vision de la R.F.A., et que dans la phrase précitée, il voyait une mentalité totalitaire, ou on est avec la R.F.A. ou on est contre elle, « exactement la même méthode utilisée par la dictature de Videla ». (6/10/1979)



# L'ANTI-TPFA



**D**epuis de nombreuses années à LYON, des individus et des groupes travaillaient sur les TPFA ( l'ancien GARM, le GI, Mireille Debard qui a d'ailleurs sorti un livre « les juges kakis » avec ? ).

Actuellement le collectif regroupe des personnes du GI et du Garm. Le groupe s'est constitué fin octobre.

Pour tout contact écrire à  
Collectif anti-TPFA  
ACLR  
13 rue Pierre Blanc  
69 001 LYON

Durant le dernier week-end de mars ( 29-30 ), une réunion nationale s'est tenue à Paris regroupant les collectifs de Paris, Rennes et Lyon; d'autres contacts ont été pris avec: Metz, Bordeaux, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes.

- mise en place d'une coordination d'envergure nationale et décisions de se doter d'un matériel commun.

- affiches.

- brochures sur la justice militaire.

Sur Lyon le collectif anti-TPFA assure une permanence à toutes les séances du TPFA qui se déroule en général deux à trois fois par mois, les vendredis à partir de 8H 30.

Les comptes-rendus après chaque séances sont envoyés aux différents journaux.

Des contacts ont été pris avec ( UJA ) Union des Jeunes Avocats, le syndicat des avocats de France ( SAF ) et différentes sociétés civiles professionnelles d'avocats, avec qui nous essayons de débattre des différentes possibilités du développement de l'information sur la justice militaire ( les avocats de Lyon ont mis en place un groupe de travail sur les TPFA ainsi qu'à Bordeaux et dans d'autres villes ).

Nous avons également tiré une brochure que nous adressons aux différents syndicats de l'enseignement secondaire FEN et SGEN, Ecole Emancipée et nous pensons prochainement faire venir au TPFA des lycéens afin qu'ils puissent voir par eux-mêmes une institution à laquelle ils seront un jour peut-être confrontés.

*Nous insistons sur la nécessité de faire des séances de TPFA une manifestation publique.*

*Il est bien évident que le collectif anti-TPFA s'inclut avant tout dans une lutte anti-étatique.*

**Les ordonnances de 59: l'institution de l'étatd'exception.**

Peu de temps après l'accession au pouvoir du général de Gaulle en septembre 1958 avec les pleins pouvoirs, le conseil des ministres adopte cette ordonnance dès le 30 12 58 sans en référer au parlement et publiée le 7-1-59.

Elle porte sur l'organisation générale de la défense qui définit celle-ci comme:

« Un état permanent qui prévoit et permet de mobiliser, réquisitionner militaires et civiles, hommes et femmes, sous la même autorité et avec la même obligation en cas de menaces. »

Cette ordonnance peut entrer en vigueur sur simple décision du président de la République ou du conseil des ministres. Ceux-ci peuvent définir la menace comme bon leur semble et s'octroyer les pleins pouvoirs.

Quiconque, en cas de menaces intérieure ou extérieure, en temps de paix comme en temps de guerre, pourra être mobilisé collectivement sur place et dépendra directement de l'autorité militaire.

« Celui qui ne se rendra pas à son travail, quittera son poste, s'absentera sans autorisation ou refusera d'obéir à son patron, pourra être traduit devant un tribunal permanent des forces armées et s'exposera aux peines répri-

mant l'insoumission, la désertion, l'abandon de poste ou le refus d'obéissance. La discipline générale des forces armées est alors applicable à tout « affecté de défense ».

Cette ordonnance n'est pas seulement un risque, elle a déjà été appliquée aux mineurs en grève en 1963. Seule la fermeté du mouvement a pu en empêcher l'aboutissement. Cette menace a également pesé en mai 68. Elle n'est que plus réelle aujourd'hui dans la situation corse par exemple, ou dans n'importe quelle crise sociale grave

**La discipline aux armées: les peines disciplinaires.**

La discipline aux armées est définie par le règlement de discipline générale des armées RDGA. Celui-ci détaille les actes quotidiens du militaire et institue l'obéissance systématique comme règle de conduite. L'infraction aux dispositions de ce règlement qui peut recouvrir également des délits définis par le code de justice militaire, peut entraîner des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à l'incarcération sous forme d'arrêts de rigueur. L'article 31 du RDGA prévoit une peine allant jusqu'à 60 jours de détention aux arrêts de rigueur, dans des cellules situées à l'intérieur des casernes, peine qui peut être infligée sans jugement ( à titre de comparaison, dans le civil, la garde à vue sans inculpation ni jugement ne peut dépasser 48 heures ).

Cette peine est affligée par le chef de camp ou par un officier auquel il a délégué ce pouvoir.

Tous les droits de la défense y sont inexistantes:

- pas de possibilité de se faire défendre par un avocat.
- pas de recours possible.

La motivation de la décision est un manquement aux règles du RDGA sans autre détail de circonstance. Ceux qui en pâtissent vont du souffre-douleur au déserteur.

Les visites ne sont pas accordées qu'à titre exceptionnel et suivant le bon vouloir du chef de corps.

L'isolement d'un militaire aux arrêts de rigueur peut être décidé de même si « les nécessités de l'enquête l'exigent » ou si « la co-habitation avec d'autres peut être néfaste pour ces derniers » sans autre explication.

Le chef de corps a tout pouvoir à l'intérieur de son établissement pour constater les infractions.

Ces dispositions permettent d'incarcérer sans inculpation ni jugement; ainsi la détention et l'enquête ne s'accompagnent pas de garanties de défense que possède un inculpé. Pendant ces 60 jours, la police judiciaire militaire, la sécurité militaire peuvent effectuer des interrogatoires et des enquêtes constituant une instruction officielle instituant un pouvoir judiciaire de policiers parallèles.

#### L'enquête, les poursuites, l'instruction.

La police judiciaire militaire est assurée par les militaires eux-mêmes; ce sont eux qui constatent les infractions aux dispositions du code de justice militaire et recherchent les preuves et les auteurs.

Cette fonction est assurée à l'extérieur des établissements militaires par la gendarmerie et à l'intérieur par les militaires des autres armées.

Les chefs de corps ont toute autorité pour procéder à l'intérieur de leur établissement aux fonctions de police judiciaire militaire.

A la différence du civil, les perquisitions sont autorisées de nuit comme de jour. Des officiers de police judiciaire (OPJ) militaires sont parfois requis. Le recours à des OPJ civils n'est jamais pratiqué malgré la possibilité légale, les militaires préférant régler leurs affaires entre eux.

Après enquête préliminaire le dossier est transmis au général commandant de la région militaire qui décide de porter l'affaire devant la justice militaire et de la transmettre au parquet militaire, ou bien de s'en tenir aux peines disciplinaires souvent déjà en vigueur.

Dans le cas où la justice militaire est saisie, le commissaire du gouvernement (militaire équivalent au procureur de la république dans le civil) engage alors des poursuites et saisit le juge d'instruction qui procède aux inculpations et instruit le dossier.

Le juge d'instruction dispose d'un pouvoir discrétionnaire et décide des recherches.

Plus souvent que dans le civil et à cause du délai de « garde à vue » (60 jours d'arrêt de rigueur) ce dernier a permis de rassembler avant l'inculpation l'ensemble des éléments et preuves constitutives des délits dans le cas de délits tels que l'insoumission et la désertion, la simple absence à la caserne constitue le délit et l'instruction est très réduite.

Dans le cas où l'instruction présenterait une anomalie, la défense ou le commissaire du gouvernement (accusation) peuvent faire appel des décisions du juge d'instruction du TPF.

Celle-ci est composée de deux magistrats civils et d'un officier supérieur, elle est assistée d'un greffier militaire, en général celui du TPF.



L'instruction de l'affaire aboutit soit à un procès soit à un non-lieu. C'est du juge d'instruction que dépend la liberté provisoire d'un prévenu (avant le jugement). Il peut placer ce prévenu au secret pour les nécessités de l'instruction sans avoir à se justifier plus amplement.

### Les Tribunaux Permanents des Forces Armées

Ils sont régis par le Code de justice militaire (CJM) qui a été remanié le 23 12 65 (décrets 65 542 65 1156). Ces juridictions sont placées sous le contrôle de la gendarmerie et de la justice militaire (DGJM) organisme dépendant du ministère de la défense. Le directeur actuel de la DGJM se nomme Charles Barbeau; depuis son accession à ce poste le 27 02 79, les poursuites contre les insoumis se sont intensifiées. En temps de guerre les TPFA se transforment en TMA ou fonctionnent encore plus soumis aux militaires.

### La compétence des TPFA

Elle est définie par l'article 56 du CJM; il sanctionne deux types d'infractions.

- les infractions de droit commun commises par des militaires soit à l'intérieur d'un établissement militaire, soit dans le service ( vols, accidents, ivresse, bagarres, homicide, stupéfiants ).
- les infractions militaires: désertion, insoumission, refus d'obéissance, rébellion.

**Sont passibles des TPFA ( art. 57 et 58 du CJM )**

Sont considérés comme militaires...« ceux qui se trouvent en activité de service, soit en situation de présence, de disponibilité, ou d'absence régulière soit en absence irrégulière durant le délai de grâce précédant la désertion, ou ceux, qui sans être employés restent à la disposition du gouvernement et perçoivent une solde...»  
«...sont également considérés comme militaires les inscrits levés, les engagés volontaires, les rengagés, les réformés, les disponibles, et les réservistes mêmes assimilés, appelés ou rappelés au service »

Ainsi on voit tout le danger qui pèse sur tous les réservistes qui refusent leur rappel ou leur affectation de défense, qui deviennent des condamnés potentiels des TPFA pour cette attitude.

### Composition des TPFA ( art.7 du CJM )

Le tribunal est composé de 5 juges: un président et un magistrat assesseur, qui sont civils, et trois juges militaires dont les grades sont supérieurs à celui du prévenu. Ils sont de la même arme que le prévenu.

Auprès du tribunal siègent:

- un commissaire du gouvernement chargé de l'accusation et de requérir les peines.
- un greffier et un huissier.

Tous trois sont militaires.

Les militaires sont donc chargés de l'accusation en même temps qu'ils sont majoritaires parmi les juges. Les magistrats militaires n'ont généralement pas de formation particulière.

### La défense ( art.34 )

Elle est assurée par des avocats inscrits au barreau ou des stagiaires, ou par un militaire agréé par les autorités militaires; cette dernière forme de défense militarisée est assez systématiquement utilisée au TPFA de Landau où tous les juges sont par ailleurs militaires.

Les avocats étrangers ne sont pas admis.

La plupart du temps les avocats sont des jeunes avocats commis d'office.

### Géographie des TPFA et TMA

Il existe actuellement 8 TPFA: Paris ( caserne de Reuilly ), Lille, Rennes, Bordeaux, Metz, Lyon, Marseille. En plus il existe un TMA à Landau et un à Papeete. Comme dans la cinquième région militaire où il existent deux TPFA ( Lyon et Marseille ), il est possible de créer depuis 1966 plusieurs TPFA par région militaire, ce qui rend très effectif la possibilité de répression des « affectés de défense » réfractaires.

### A quoi servent les TPFA

Aux peines disciplinaires infligées dans les casernes en dehors de tout recours légal, l'armée utilise sa juridiction militaire pour, au nom du peuple français, sanctionner des délits définis par elle-même dans le code de justice militaire.

C'est en cela principalement qu'elle est juridiction d'exception, juge et partie; l'armée utilise cette juridiction afin d'imposer sa norme, son légalisme: elle provoque les délits en supprimant les libertés au sein des casernes ( apprentissage de l'obéissance de l'humiliation, suppression des libertés individuelles existant dans le civil ) pour les juger ensuite selon ses propres critères.

Il est pénible de constater que pour la plupart, les inculpés sont présentés comme mentalement diminués, issus de familles déséquilibrées de père alcoolique ou de mère prostituée.

Le tribunal n'existe que pour cautionner le rôle normatif de l'armée face à des inculpés jugés irresponsables parce qu'ils la refusent.

La psychiatrisation est un moyen privilégié de cette juridiction pour éviter la remise en cause de l'armée que sous-entendent les délits jugés dans l'enceinte de ces tribunaux.

Il faut resituer l'action des TPFA et des TMA; elle n'est pas du tout négligeable: pour 1976 et pour tout un contingent formé à 50% d'engagés, 8042 militaires ont été inculpés dont 85% d'appelés, sans compter les militaires ayant effectué des « arrêts de rigueur ».

L'organisation de ces tribunaux en fait une juridiction d'exception, parce que l'armée demande les peines par l'intermédiaire du commissaire du gouvernement puis les distribue par l'intermédiaire des trois juges militaires, majoritaires; les juges civils ne sont là que pour représenter le contrôle de la justice civile sur la justice militaire, et sont en général tout dévoués à l'idéologie militariste.

Parce qu'il est impossible de faire appel d'une sentence, contrairement à la justice civile; seule la cassation pour des vices de forme, est possible.

Parce qu'il est impossible à quiconque de se constituer partie civile, et de mettre l'armée en accusation de vant cette institution.

En plus de tout cela le général commandant une région militaire et pour des peines importantes le ministre, peuvent suspendre l'exécution d'un jugement au nom du « peuple français » ou pour des motifs politiques.

Nous rappelons enfin que suivant les TPFA, les peines varient dans de larges proportions pour les mêmes délits. Nous pensons qu'il est urgent que le public connaisse mieux cette juridiction qui sert l'armée dans l'ignorance et sans recours légaux pouvant aller à son encounter.

De nombreux jeunes sortent brisés de ce qui est pour la plupart d'entre eux le seul contact avec le milieu carcéral.

Il est nécessaire qu'un maximum de gens puissent assister à cette caricature de justice et c'est dans ce sens que nous vous invitons à vous y rendre ( les séances sont publiques ) afin de troubler par votre présence l'ordre immuable des séances à la chaîne.

Statistique établissant une jurisprudence des dix dernières séances du tribunal permanent des forces armées en date du: 9 11 79, 23 11 79, 7 12 79, 21 12 79, 11 1 80, 18 1 80, 25 1 80, 1 2 80, 15 2 80, 22 2 80.

Durant ces séances d'une durée approximative de 4 heures, 96 personnes ont été jugées. Les peines couvrent souvent la préventive effectuée par les inculpés.

Les peines varient selon certains critères:

- chef d'inculpation
- dégage des obligations militaires ou non ( réformé, contrat arrivant à terme )
- moralité de l'inculpé ( casier judiciaire vierge? )
- mode de défense ( à 90% des cas: trop débile pour être responsable ou famille déséquilibrée ou soutien de famille... )
- récidiviste
- tête du client ( appréciation des juges )
- durée de l'absence irrégulière

Au delà de ces critères existe une jurisprudence propre à chaque TPFA et au juge qui prononce les peines, et qui est prédominante.

**Désertion:** 52 personnes ont été jugées pour désertion. Elles ont été condamnées à:

- 124 mois de prison ferme
- 55 mois de prison avec sursis
- 11 années de mise à l'épreuve

Moyenne pour une personne: 2 mois et 15 jours de prison ferme, 1 mois de prison avec sursis.

La plus grosse peine était: 6mois ferme plus 3 ans de mise à l'épreuve.

La plus petite était: 1 mois assorti du sursis.

**Le vol:** 13 personnes ont été jugées. Elles ont été condamnées à:

- 22 mois et 15 jours de prison ferme
- 24 mois et 15 jours de prison assortis du sursis
- 1700 francs d'amende

Peine supérieure: 6mois ferme.

Peine inférieure: 15 jours assortis du sursis.

**Refus d'obéissance:** 13 personnes ont été jugées pour refus d'obéissance dont 11 étaient témoins de Jéhovah.

Elles ont été condamnées à 209 mois de prison ferme soit une moyenne de 16 mois ferme par personne.

Tous les témoins de Jéhovah ont été condamnés à des peines allant de 16 mois ferme à 18 mois ferme.

Une personne a été condamnée à 3 mois fermes et une autre personne qui avait procédé à une demande de statut d'objecteur de conscience non réglementaire a été éco-pé de 16 mois fermes.

**Destruction de matériel:** 3 personnes ont été jugées, condamnées respectivement à 1 mois avec sursis, 3 mois fermes, 8 mois dont 4 avec sursis.

**Stupéfiants:** 2 personnes jugées, condamnées respectivement à 4 mois avec sursis et 3 mois avec sursis.

**Insoumission:** 7 personnes jugées. Elles ont été condamnées à:

- 34 mois fermes
- 13 mois avec sursis
- 3 ans de mise à l'épreuve

Soit une moyenne de 5 mois fermes et deux mois avec sursis.

Peine supérieure: 18 mois fermes par défaut.

Peine inférieure: 2 mois assortis du sursis.

**Abandon de poste:** 1 personne jugée et condamnée à 3 mois de prison avec sursis plus 3 ans de mise à l'épreuve.

**Violences:** 5 personnes jugées. Elles ont été condamnées à:

- 14 mois fermes
- 6 mois et 10 jours avec sursis
- 3 années de mise à l'épreuve.

Moyenne: 5 mois fermes, 1 mois avec sursis.

**Homicide volontaire:** 1 personne jugée et condamnée à 7 ans de réclusion criminelle.

Les séances du TPFA ne se tiennent évidemment pas d'une manière régulière. Cependant nous ne pensons pas en avoir oublié dans la période du 9 11 79 à maintenant. Nous comptons bien continuer le travail entamé.

Nous sommes contactables par courrier à:

---

Collectif anti-TPFA  
ACLR  
13 rue Pierre Blanc  
69 001 Lyon

---

#### Compte rendu de TPFA du 25 1 80

Juge: Mr Sarraz Bournet.

Commissaire de gouvernement: Mr Paillet.

Jurés: Lt Cl Chavanier, Ct Duponat, Adj: Duponat; Assesseur:?

1- Bontant JM, né le 2 7 60 à Nancy, profession: peintre:

Désertion du 8 9 79 au 26 10 79 alors qu'il était incorporé à la Valbonne comme chasseur au 4ème génie.

Mal noté; déjà condamné à 30 jours d'arrêts de rigueur pour sévices. Il a été réformé P4.

Juge: « Votre mère vous avait dit de rentrer à la caserne? ».

JM:« Oui, j'ai pris le billet mais... »:

Juge: « il ne vous reste plus grand chose à faire. Ah! mais vous êtes réformé... Vous avez brûlé quelqu'un avec une cigarette; moi, je trouve ça plus grave que la désertion! Pourquoi faites vous ça? Vous êtes un violent un sadique? et vous pissiez sur les autres!

Avocat: « on juge mon client pour désertion non pour sévices ».

Commissaire du gouvernement: 5 mois dont deux avec sursis.

Avocat: « Bla Bla Bla... Famille malheureuse... Séparation...etc... ».

2- Pacse Serge, 20 ans, étudiant, incorporable au 75ème RI de Valence. Il fait une demande de statut d'objecteur non réglementaire il se présente normalement à la caserne et refuse de porter l'uniforme pour des raisons philosophiques et morales.

Juge: « Sur le fond du problème vous n'êtes pas témoin de Jéhovah, vous ne voulez plus faire votre service national, vous préférez la prison militaire? Choisissez! »

Commissaire du gouvernement: « donnez nous une réponse! Il a l'air de préférer la palme du martyr, je demande une peine allant de 15 à 18 mois fermes. »

Avocat: « manque de renseignement sur la demande de statut d'objecteur, il ne veut pas faire le service militaire mais est prêt à affectuer le service civil à l'ONF. »

3- Canzonieri Marc, 19 ans, né le 11 5 1960 à Tunis. Incorporé le deux février 79 au 4ème génie de la Valbonne.

#### Les faits:

le 10 4 79 le lieutenant Boniface lui reproche d'être mal rasé. Le 11 4 79 pendant la cérémonie, alors qu'il ne s'est toujours pas rasé, le lieutenant Boniface réitère son observation: « on est pas au club méditerranée ici ».

« On lui dira ». Le lieutenant le prend alors par le bras et le traîne jusqu'à la chambrée où il lui somme de cirer ses chaussures et de se raser dans les 5 minutes qui viennent. Les 5 minutes écoulées, le lieutenant revient dans la chambrée où il trouve Canzonieri cirant ses chaussures. « Je vais faire sauter ta perm de 10 jours » le menace-t-il en repartant. C'est à ce moment que Canzonieri décide de ne plus se raser car quitte à prendre une sanction, il la prendra pour quelque chose.

Un moment après, le lieutenant Boniface revient accompagné du maréchal des logis chef Le Tellier et le menace violemment pour qu'il se rase. Ils repartent. Canzonieri emprunte alors au chasseur Rubin un couteau pour impressionner Boniface et Le Tellier qui, à son avis, vont mettre leur menace à exécution; un moment après, Le Tellier revient et constate qu'il ne s'est toujours pas rasé. Il le prend par le revers et lui demande de le suivre chez le capitaine ( juge: « vous ne faites rien pour arranger les choses alors que le lieutenant tient à la propreté de ses gens » ). Ils quittent alors la chambrée et rentrent dans le bureau de l'adjudant Donato qui est sur le même palier. Le Tellier: « tu joues au petit malin » et assène à Canzonieri deux coups de poing et deux gifles en présence des sous-officiers Traond et Donato à qui il demande de n'avoir rien vu. Le Tellier et Canzonieri ressortent, ce dernier montrant ses blessures aux appelés qui attendent devant la porte. Ils prennent un couloir et descendent un escalier. Canzonieri qui suit Le Tellier, sort son couteau et le plante dans le dos du maréchal des logis chef.

Juge: « Depuis le moment où vous êtes sorti du bureau de Donato, y-a-t-il eu une nouvelle interpellation avec Le Tellier? »

Canzonieri: « Non »

J: « Vous auriez sorti le couteau au moment des gifles, c'était normal, mais là? »

#### Etude de la personnalité

A l'école primaire: conduite laissant à désirer; brutal, se battant fréquemment, paroles grossières à l'égard de l'institutrice.

Bulletin de notes en 74 alors qu'il était au lycée ampère: violent et querelleur; élève intéressant et intelligent mais trop agressif. Renvoyé du lycée pendant un mois pour une histoire avec un surveillant. Par la suite, notes pas très brillantes, absences injustifiées.

J: « Vous étiez scout, votre moniteur vous trouvait calme, pondéré, responsable et obéissant. êtes vous toujours calme? Tout le monde ne pense pas cela: comme votre institutrice.

Il voulait rentrer dans le corps de la gendarmerie; à la caserne, il est connu pour être bagarreur et le membre le plus actif du gang des marseillais, il est très agressif.

J: « Vous avez brûlé la literie de Gay un camarade noir de chambrée. Vous êtes un peu raciste sur les bords? »

Témoignage écrit du capitaine d'escadron: Il est franc mais certes influençable. Dans l'affaire de Gay, il s'est dénoncé spontanément; il fallait savoir le prendre.

Commissaire du gouvernement: « quand vous embêtez Gay, vous auriez trouvé normal qu'il vous plante un couteau? »

#### Les témoins

- médecin militaire Murisson: Neuro- psychiatre à Desgenettes.

Aucun signe de maladie mentale. Pas d'antécédents psychiatriques. Aptitude plus grande que la moyenne à passer à l'acte. Imbu de lui-même. Importance qu'il laisse de lui. « Il n'aime pas se laisser avoir ». Engagement viril aux frontières de la légalité.

Le jour du crime: son image a été profondément altérée aux yeux de ses camarades.

Juge: « c'est une tête de cochon, on le voit mieux à la légion que dans la gendarmerie.

Médecin psy: « la réaction à l'humiliation est le moteur du geste ».

Avocat: « Oui, ... nécessité de restauration narcissique ».

Médecin psy: « Nous pouvons dire qu'il était dans un état second au moment du meurtre ».

Lieutenant Boniface: confirme les faits.

Avocat: « depuis un moment, vous parlez beaucoup des fautes de C. Mais lieutenant, le règlement militaire permet-il de brutaliser un appelé? »

L: « j'ai la conscience tranquille! »

A: « Ce n'est pas ce que je vous demande! »

L: « Le règlement l'interdit. »

Adjudant Donato: confirme les faits.

« on m'a dit de dire que je n'avais rien vu ».

A: « Vous demande - t-on souvent votre bureau pour battre des appelés? »

Docteur David qui a pratiqué l'autopsie.

La lésion n'est pas gravissime. La mort qui survient le 14 4 79, est due à un arrêt cardiaque. Les premiers soins sont donnés deux heures dix minutes après la blessure. On aurait pu sauver cet individu.

Adjudant chef Traond: confirme les faits.

Chasseur Pochet: confirme les menaces et brutalités faites à Canzonieri.

Chasseur Rubin: « j'ai prêté le couteau mais tout le monde en a à la caserne ». Juge: « un peu comme chez les scouts? »

#### Plaidoiries.

Commissaire du gouvernement: conscient qu'il allait donner la mort. C'est un geste volontaire avec préméditation. Demande 10 ans de réclusion criminelle.

Maitre Anselme, avocat: le drame a plongé deux familles dans la douleur. L'accusé est un homme de qualité. Personnalité intéressante.

« Qui doit-on juger ici? La juridiction militaire qui a mené l'enquête est plus stricte que la juridiction civile ».

La famille donne bonne impression. Milieu social équilibré. Renseignements scolaires excellents. Aucun renseignement judiciaire défavorable.

Témoignage écrit du CI Fauchet pour l'instruction.

Il habitait la cité Arbelles: HLM.

Présentation de plusieurs lettres de personnes connaissant l'accusé. Elles lui sont favorables. C'est un post-adolescent. Son agressivité n'est pas fondée, il est même très gentil.

Personnalité pendant la vie militaire: Frustré de n'avoir pu faire ce qu'il aurait voulu.

Gay était une tête de turc. Il s'est fait bizuter comme n'importe quel nouveau. D'ailleurs C. s'est dénoncé spontanément. Il est tout mais pas raciste.

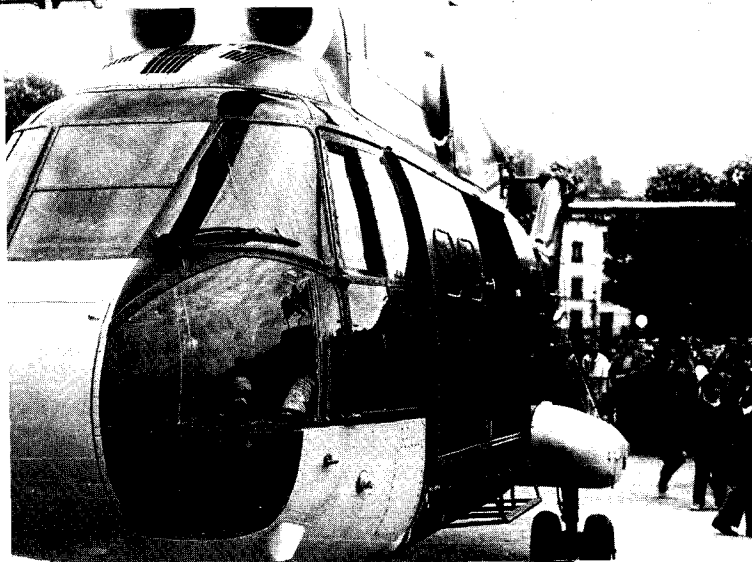


**MIEUX VAUT FOUTRE LA MERDE  
QUE FOUTRE LA GUERRE !**

Samedi 10 mai avait lieu à Lyon une démonstration militaire avec exposition d'avions, d'hélicoptères et sauts de parachutistes sur la place Bellecour avec de surcoût une « aubade » donnée par la fanfare de l'armée de l'air. La journée était chaude et propice à l'intox. La foule venue nombreuse remplissait la place. Hélas pour ces messieurs les militaires, la journée à peine commencée, les « incidents » se multipliaient.

Ce furent d'abord les étudiants qui sont venus poser une banderolle sur un toit surplombant la place. Ils attirèrent bien sûr l'attention avec pétards et fumigènes. En même temps arriva la manif des antimilitaristes qui fut bloquée par les CRS dès son arrivée sur la place. Après dislocation momentanée, les manifestants se regroupèrent sur la place avec la banderolle « Insoumission Totale ». C'est le début d'une après-midi de harcèlement. Les œufs, et ensuite des sacs de peinture sont jetés sur l'hélicoptère. Les CRS font quelques tentatives de charges, mais la foule des badauds les gêne dans leur travail, ils n'osent pas ou plutôt ils ne peuvent pas s'exprimer. L'hélicoptère s'en va et les manifestants se reportent sur la fanfare qui se sent obligée d'arrêter son œuvre et de plier bagages. Dernière charge des CRS au milieu de la foule, quelques enfants sont busculés, les badauds se plaignent. La soirée continue et se termine avec des petits forums ou débats improvisés. On repart contents. Heureux d'avoir foutu la merde dans ce foutoir de guerre.

PIERRE







# MISSION TALE



# Béranger, la fin d'un rêve

*De « sous les pavés » à « je ne veux plus le savoir », tout était fantastique, les musiciens impeccables ; ah ! « la belle fête », malheureusement il y eu l'alerte à la bombe ; premier malaise, Beranger énérvé invite un type à se faire rembourser ; « ah les belles manières », le fric ne l'intéresse pas mais quand ses chansons ont repris, le même type a voulu monter sur scène, aussi sec le K.C.P. de service l'envoie se faire foutre dehors « et vive les souliers à clous ». Quand Beranger l'a su, il n'a rien dit et s'est retranché « derrière ses valises », dès qu'il en est sorti, nous, « petits cons se croyant malins », avons protesté contre l'agression ; alors s'en est suivi un duel stérile où l'artiste refusait que l'on déversât sur lui nos propres malaises et désignait aux perturbateurs la sortie pour voire ce qui était devenu de la victime de Fadièse, précisant qu'il ne peut être partout. « On n'est pas dans une église que diable » ! « et on ne va pas interrompre le spectacle pour un pet de mouche ». Pourtant c'est là que commence l'indifférence dont il parle si bien, ce pet de mouche nous a paru un coup de tonnerre. Hélas ! Beranger n'est ni un gouru ni Jesus Christ, il n'est « qu'un qu'un con chantant » et « se moque des durs et purs du 1er rang ». Tous ces arguments ( empruntés à « participe présent » prouvent pour une fois la vie de ses textes, à moins qu'il ne soit pas capable d'improviser ) ont été appuyés par les applaudissements d'une partie de la*

*Bourse, ceci grace à la démagogie de ce pro de la chanson dite « engagée », il sait manier le peuple.*

*Soyons directs monsieur Beranger, le reproche que l'on vous fait c'est de ne pas être à la mesure de vos paroles, au lieu de vous énerver il aurait suffi de dire une simple phrase rappelant le type qui s'était fait virer. Qu'on le veuille ou non vous êtes un symbole pour les jeunes et vous ne les avez pas respectés alors qu'en tant qu'auditeurs ils sont sur votre responsabilité. Quand on chante contre la répression il faut refuser de placer des chiens de garde devant soi, connaissez-vous Le Bihan ? Lors de ses concerts le seul service d'ordre est la conscience du public, jamais il n'y a eu d'incidents...*

*Le reproche que l'on se fait à nous c'est d'avoir crié « Beranger, con, salaud, truand, assis sur nos culs et fumant des camel à prix exorbitant ».*

*Mais qui est donc responsable ? Le public poussant aux disques, aux concerts entraînant le pognon ou vous seul ?*

*Le 8 mai 1980 à la Bourse du Travail de Lyon François Beranger s'est fait la bonne conscience des bourgeois, ce fut l'achèvement d'un vieux rêve, le reveil fut douloureux.*

Jean-François VINCENSINI  
Bernard DATTRINO  
Jean-François SAUZON

Lyon le 18/5/80

Communiqué de presse de la coordination nationale des collectifs anti-TPFA.

- CAJM, 163 rue du Chevaleret, Paris 75018.
- Collectif anti-TPFA, MJC centre, rue de la paillette, Rennes 35000.
- Collectif anti-TPFA, ACLR, 13 rue Pierre Blanc, 69001 Lyon.

Les collectifs contre les TPFA et la justice militaire ont tenu à Lyon leur deuxième coordination nationale ce week-end.

Nous avons procédé à une nouvelle répartition du travail concernant une brochure sur la justice militaire qui devrait paraître dès la rentrée.

Nous avons pu constater d'autre part, le caractère positif des contacts pris avec des avocats ou groupes d'avocats (SAF, UJA). Nous avons donc décidé de développer ces échanges et prises de positions afin de mener une campagne commune dénonçant le rôle des juridictions militaires et en obtenir l'abolition.

Le DLIM se montre très intéressé par les travaux que nous effectuons. Une série d'interventions est prévue pour la rentrée.

La coordination dénonce les projets de réforme de la magistrature et « Sécurité et Liberté ». Il présente les mêmes atteintes aux libertés de l'individu que celles constatées de fait dans la juridiction militaire. En effet, l'instruction se limite généralement à l'enquête de police judiciaire et rend impossible l'intervention des avocats à ce niveau. La Saisine Directe voulue par Peyrefitte, est ni plus ni moins une généralisation de la Citation Directe qui ressemble étrangement aux principes du « Délit Constitué » de la juridiction militaire.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le groupe Fresnes-Antony de la fédération anarchiste vient de rééditer deux textes sur l'autogestion dans la collection Volonté Anarchiste :

- La F.A. et l'autogestion par Maurice Joyeux (numéro 9) 10F.
- Proudhon et l'autogestion par Jean Bancal (numéros 10/11, volume double) 20 F.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous abonner à partir de n'importe quel numéro :

Abonnement 8 numéros : 80 F.

Abonnement de soutien : 120F.

Adressez vos commandes au groupe Fresnes-Antony, 34 rue de Fresnes, 92160 Antony.

C.C.P. A. SH 21 600 42 C Paris .



Déclaration du brigadier Laçue: consciencieux, ne se faisait pas plus remarquer que les autres. « je n'ai jamais eu à me plaindre de C.; il était impulsif mais pas agressif ».

Le Tellier ne connaissait pas sa victime. C'était un bon élément. Comment un individu est-il capable de ne plus être lui-même à cause de quelques frustrations car « il n'aime pas perdre »?

Sur le plan psychologique / succession d'humiliations... l'arme : objet de compensation, en parallèle de la frustration, permettait le maintien d'un équilibre. Les charges retenues sont trop lourdes comparativement aux faits. On n'a pas tenu compte de son jeune âge et de sa psychologie. Le début du drame remonte à la matinée du 11/4/79 ; c'est un matin néfaste ! Quand on commence à entrer dans l'indiscipline : c'est l'escalade... irrémédiable. Tout est parti d'une faute militaire.

« On ne peut pas demander à un sous-officier de connaître le métier à des armes et de connaître les hommes ! ». La blessure n'a pas été fatale. Le jour du 11/4/79 « est une œuvre diabolique » de plus ce coup n'a pas entraîné la mort. Il plaide l'acquiescement ou bien une peine de principe assortie du sursis.

VERDICT / homicide volontaire : non  
coup et blessure : oui  
coup et blessure sans vouloir  
occasionner la mort : oui  
circonstances atténuantes: oui

7 ANNEES DE RECLUSION CRIMINELLE.

4- Alfred Tondeur, membre du groupe insoumission et du collectif anti-TPFA, a été appréhendé au cours de la séance sur ordre du Président du Tribunal. Il a alors entonné l'Internationale ; ce pourquoi il fut inculpé d'outrage à magistrat ; le tribunal MILITAIRE a jugé le CIVIL contestataire et l'a condamné à 8 jours de prison ferme.

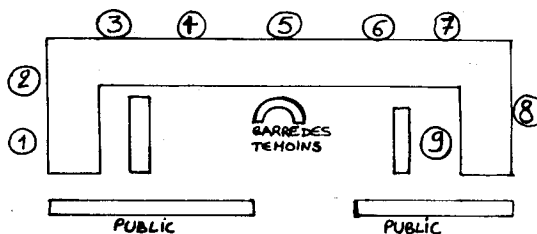
Le juge : « vous auriez sifflé la madelon, ç'aurait été la même chose ! » c'est exclamé le juge qui s'est arrangé pour vider un à un tous les contestataires présents dans la salle d'audience. ■

#### Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon

1 Rue du General Mouton-Duvernet 69003 Lyon Tel: 869 81 02 poste 501074

Il est accosté au fort Montluc, prison construite durant la dernière guerre, ou furent enfermés, torturés, et fusillés de nombreux résistants. La majorité des détenus militaires y sont incarcérés. Quand il n'y a plus de place, ils sont dirigés sur St Paul.

Le T.P.F.A. siège un vendredi matin sur deux de 8H30 à 12H, 13H, 14H, cela dépend du président du tribunal et du nombre de procès. Les séances sont publiques.



- 1/ GREFFIER : il lit en public l'ordonnance de renvoi qui précise le délit.  
2/ COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT : il représente l'armée atteinte dans sa discipline, son honneur, son "honnêteté"... et réclame des peines de prison en fonction du délit. Il se base sur le dossier du juge d'instruction militaire pour son réquisitoire.  
3/ 4/ 7/ MILITAIRES DE DIFFERENTS GRADES : ils prêtent serment d'être de bons juges.  
5/ PRESIDENT DU TRIBUNAL : (civil) il a accepté la présidence à titre honorifique, il est souvent conseiller d'une cour d'appel qui siège dans la 5ème région militaire (Lyon, Grenoble, Chambéry...). Il garantit et est le signe du contrôle de la justice militaire par la justice civile.  
6/ ASSESSEUR : (civil), juge du tribunal de grande instance de Lyon.  
9/ INCULPE entouré de deux gendarmes.  
8/ AVOCAT, souvent commis d'office.  
Pour connaître les dates, s'adresser au tribunal.

Tout y est formel, l'armée y règne en maître, juge et partie.

Le Président est trop souvent choisi parce que ses idées, comme par hasard, correspondent aussi à celles de l'armée, du pouvoir.

L'avocat y plaide sans convictions car il sait que les peines correspondent à un barème.

Chacun y joue un rôle au nom du peuple Français, l'inculpé en sort bousillé, ayant connu la prison pendant 3 mois avant de comparaître devant le tribunal.

A VOUS D'ALLER JOUER LES EMPECHEURS DE JUGER KAKI EN ROND PAR VOTRE PRESENCE

COLECTIF ANTI-TPFA C/O ACLR 13 RUE PIERRE BLANC 69001 LYON

## REPONSE A UN HAUT PET VAIN

SALUT DEDE

**J**'ouvre à peine le dernier I.R.L. et me voilà, qui lit ton article intitulé : « Un haut pet vain sort du trou et cause » et qui requiert mon intention autant qu'il suscite ma réponse.

J'ai assisté à l'interview du Groupe Insoumission car j'y milité depuis longtemps et je crois que tu n'as pas très bien saisi le sens des propos que nous avons tenu.

Bref, nous n'avons jamais contesté la répression qui, de tout temps a touché le mouvement des objecteurs ; de toute façon ton historique nous prouverait le contraire ! mais il est dommage que tu t'en tiennes uniquement à un historique en survolant « les malentendus ».

J'aimerais avant tout clarifier un peu les bases sur lesquelles je parle. L'insoumission totale, civile et militaire n'est pas un mouvement revendicatif en cela qu'il ne réclame rien et rejette l'Etat et ses institutions en se plaçant dans l'illégalité.

De fait, l'insoumission totale est ce que d'autres tendances anti-militaristes ont pu appeler une lutte suicidaire parce qu'elle ne laisse aucune prise à la compromission ( z'êtes des martyrs des égocentriques qui veulent faire parler d'eux !... ). En refusant tout ce qui vient du système étatique ou de ses représentants, elle s'expose à une répression brutale, seule issue des militaires pour casser notre mouvement.

La seule réforme qui pourrait actuellement briser cette attitude politique, serait l'annulation du service national obligatoire, ce qui nous conduirait tout droit à une armée de métier : c'est là une contradiction qu'il nous faudra assumer un jour. Mais nous n'en sommes pas encore là, n'est-ce pas M. Messmer ?

En attendant, l'insoumission totale reste à mon avis une attitude et un choix radical qui sont irrécupérables, et qui ne se déterminent pas en fonction d'une répression possible.

Pour en revenir à cette fameuse interview, je pense qu'il ne s'agissait pas d'assimiler l'OP20 aux personnes les plus radicalisées au sein du mouvement, ce qui veut dire que nous pensons aussi à ceux qui ont souscrit une assurance et qui comptent, en ce moment même, les points sur la touche. Je crois qu'il ne faut surtout pas prendre ce qui a été dit dans l'IRL n.32 ( cf. l'article : « J'ai même rencontré des insoumis heureux » ) pour une attaque personnelle. ( Je pense entre autres aux copains du GARM ). ( Groupe d'Action et de Résistance à la Militarisation ).

Je crois que dans son ensemble, l'OP20 est un mouvement fragile parce qu'il laisse trop de prises, au pouvoir qui pourra les utiliser quand bon lui semblera.

Pour exemple, la démarche de l'OP20 consiste avant tout à demander de bénéficier du statut d'objecteur, c'est-à-dire l'acceptation d'en passer par le bon vouloir de la Commission Juridictionnelle. Si cette commission décidait d'accorder systématiquement le statut-type, elle digérerait ainsi une bonne partie de la combativité des insoumis OP20 en annulant la principale motivation : la répression ! c'est entre autre pour celà que nous remettons en cause le soutien comme pratique exclusive.

Un autre moyen serait d'établir, par la juridiction militaire, et ceci, pour les OP20, une jurisprudence de 18 mois fermes par tête de pipe ( comme c'est le cas pour les témoins de Jehovah ). Dans ces deux cas, je demande à voir quels sont les gens qui se détermineront encore radicalement face à l'armée ! Vous pouvez voir dans ces raisons quelques unes de nos réserves.

Par ailleurs, je ne pense pas qu'une « victoire » ou « défaite » des OP20 signifierait un grand changement pour nous, sinon qu'on nous posera peut-être avec plus d'insistance, la question du refus de faire une demande de statut d'objecteur. Une conséquence beaucoup plus grave à mon sens est la disparition dans les médias de l'identité de l'insoumission totale comme entité anti-étatique.

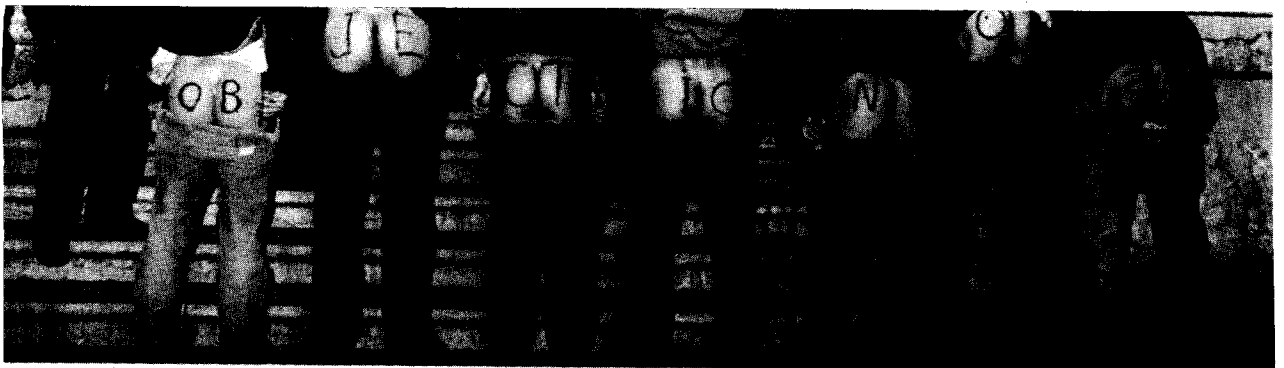
Nous avons été trop souvent assimilés, pendant ces six derniers mois, au mouvement OP20. En temps voulu, l'armée saura mettre en évidence cette différence subtile afin de justifier une répression sévère à l'encontre d'une minorité oubliée ou inconnue du public. Quand j'emploie minorité, j'entends le contenu politique qu'elle peut véhiculer.

J'ai envie de faire remarquer pour les OP20 les plus radicalisés ( c'est-à-dire ceux qui ne se bagarrent pas pour l'amélioration du statut à un niveau législatif donc ) et tu en as fait l'expérience pour ton témoignage au procès de Grimaux, que les médias transforment leurs propos au profit d'une tendance majoritaire, revendicative ou humaniste qui se dessine dans le mouvement OP20.

Il est encore un peu tôt pour savoir ce que va devenir l'insoumission OP20 ( les élections présidentielles approchent ! ) mais je crois que tu peux aisément comprendre et discerner la complémentarité et la non complémentarité qui peuvent exister entre les insoumis, insoumis totaux et les insoumis OP20 dans leur ensemble.

JE TE FAIS DE GROS BISOUS QUAND MEME !!

UN INSOUMIS TOTAL



Le communiqué qui suit aurait pu paraître dans le précédent IRL. Comme l'indique un autre texte, il a été victime de la « censure ». De fait, la majeure partie des copains présents à la réunion où il fut discuté, avait estimé ne pas devoir prendre le risque d'un procès pour un texte sur le contenu politique duquel ils étaient en désaccord.

Depuis il y a eu les arrestations de gens d'un groupe

s'intitulant, ou qu'on a intitulé « Action Directe ». A grand renfort de publicité, l'amalgame a été fait avec les « Brigades Rouges », et le spectre de l'organisation terroriste internationale, hyper-structurée, rode à nouveau dans les colonnes de la grande presse. Devant le délire des mass-médias, les distorsions de faits, les procès d'intention, il nous a semblé que la plus élémentaire honnêteté consistait à donner la parole à ceux qui se réclament de ce courant.

## TEXTE COLLECTIF INTERNATIONAL DES GROUPES AUTONOMES

**A**près les diverses arrestations de membres de groupes autonomes en France et en Espagne, il s'est trouvé de bonnes âmes « révolutionnaires pour nous juger avant que l'Etat ne le fasse lui-même.

Nous méprisons ces théoriciens sans mode d'emploi qui critiquent notre pratique et évitent d'en avoir une, de s'engager, de se compromettre, ceux qui nous traitent de fous, d'activistes, d'irresponsables pour justifier leur passivité.

Si « fous » nous sommes, notre folie n'est pas douce, c'est la folie de vouloir vivre, de refuser de se soumettre au travail salarié, de briser le carcan de base de la banalité, d'utiliser toutes les rencontres, de s'ouvrir et de se rassembler pour mieux affirmer l'autonomie de nos désirs insatisfaits par le capital.

Si « activistes » nous sommes, notre activisme c'est le plaisir du jeu subversif, de libérer nos tripes, de dépasser la crainte, de reculer les limites de nos possibilités, c'est de se donner les moyens, grâce aux expropriations armées ou désarmées, escroqueries, etc..., d'avoir une infrastructure nécessaire (appartements, planques, armes, faux papiers, etc...) et de satisfaire nos besoins en échappant le plus souvent possible au salariat et à son cortège de misère.

Si « irresponsables » nous sommes, notre irresponsabilité dérange l'ordre établi et ceux qui cherchent à le remplacer. Une bombe, un cocktail bien placé, un détournement des médias au moment opportun ont plus d'effets pratiques et positifs que n'importe quelle brochure ou discours radicaux.

Nous connaissons les objections opposées à nos actes : ils sont spectaculaires, terroristes, et récupérables, ils masquent les luttes radicales des travailleurs, ils permettent à l'Etat de violer ses propres lois, de renforcer son pouvoir, d'accentuer la répression. Or nous nous foutons du spectacle. Nous ne voulons pas nous faire reconnaître comme une organisation de spécialistes, avec sa hiérarchie, ses porte-paroles et son sigle. Nous savons que l'Etat ne pouvant plus polariser la tension des prolétaires sur une opposition droite-gauche fictive, a besoin d'une organisation dite « terroriste » pour jouer ce rôle. L'Etat n'a pas besoin de notre prétexte pour exercer son terrorisme quotidien : terrorisme des flics contre les manifestants, contre les grévistes, terrorisme des milices patronales, terrorisme de l'exploitation généralisée...

Nos actions ne sauraient imposer aux prolétaires qui se prennent en charge en combattant leur aliénation hors du terrain politique et syndical (grèves sauvages, assemblées générales). Les prolétaires n'ont pas besoin de révolutionnaires professionnels ; quand ils interviennent, ils doivent le faire sur le terrain de leur choix et par eux-mêmes.

Placés sur ce terrain, les copains qui travaillent, souvent temporairement ou tactiquement pour justifier un revenu, en vue de bénéficier du chômage... s'investissent dans ces luttes. Les autres, ceux qui refusent catégori-

quement le salariat apportent un appui tactique sans plus. Il n'y a jamais de rapport de soumission des uns par rapport aux autres, car le culte du travailleur est tout aussi néfaste que le culte de l'anti-travailleur échappant à toute contrainte...

Nos actions ne sont pas les seules oppositions réelles et totales au pouvoir. Souvent, elles sont limitées, ponctuelles et subjectives (réponses à l'assassinat de camarades en taule, par exemple). Parfois, elles sont coordonnées sur des points d'intervention précis (nucléaire (1), mouvement des taules, travail, etc...). Elles peuvent être revendiquées ou non. D'ailleurs la non revendication de certaines (attentats, expropriations...), amènent des organisations ou groupes à se les approprier pour donner l'illusion d'une puissance qu'ils n'ont pas et se faire reconnaître comme les plus efficaces dans leur compétition contre l'Etat. Stratégie du surplus, purement publicitaire, qui pousse leurs militants martyrs arrêtés, à revendiquer n'importe quoi pour apparaître comme les meilleurs défenseurs de la classe ouvrière... Ce sont les conséquences les plus crapuleuses de l'avant-gardisme, de la prétention de se croire les porteurs de la conscience révolutionnaire en acte. Aussi, nous ne saurions pas plus accepter cette amalgame entre ces organisations et nous, que nous ne saurions en tant qu'internationalistes accepter celui entre nous et les organisations porteuses d'idéologies nationalistes (ETA, IRA, FLB, ...) ou tiers-mondistes (RAF (2)...) .

Enfin, nous dénonçons les admirateurs ou souteneurs qui approuvent systématiquement ce que nous faisons, se contentant d'affirmer leur radicalité dans les manifestations, meetings ou réunions, sans jamais s'engager eux-mêmes dans les luttes et affronter ces conséquences. Position confortable qui leur permet de compenser leur aliénation par un activisme militant, sans avoir à agir, à prendre des initiatives, à faire preuve de détermination.

Tous ceux qui font de l'autonomie la nouvelle idéologie à la mode par incapacité de rendre agissante leur radicalité verbale, de saisir quoi que ce soit à notre pratique, de rendre concret et utilisable leur critique du gauchisme, du réformisme, de l'aliénation... en un, de pratiquer leur théorie. Nous préférons ne pas nous compromettre avec eux, et les laisser parler en notre nom.

Cette position n'est pas élitiste. Ce que nous faisons, n'importe qui peut le faire et si certains d'entre eux, poussés par les contraintes sociales, sont amenés à engager leur propre combat, nous les rencontrerons. Nous leur communiquerons nos expériences, nous leur expliquerons nos échecs et nos succès, nous ne leur refuserons aucun de nos moyens.

Mais leur pratique devrait être anti-hiérarchique et égalitaire. Règle qui limite notre nombre, conduit parfois à des scissions, mais interdit les délégations de pouvoir, permet une certaine cohérence de notre projet, rend plus

## Histoire d'un Mec

**I**l était une fois un mec, un tout petit mec, tout doux, tout tendre, tout droit, qui ouvrait sur le monde des grands yeux noirs tendres et forts. Il avait deux ans et à ses accès de tendresse succédaient des crises de colère devant ce qui résistait. « Oh la petite rageuse » disait sa mère. Mais le petit mec tout tendre, tout fier avait deux frères, cinq ans et huit ans des plus grands, des plus puissants, oh le pouvoir des grands, pour eux on ouvrait l'univers, ils pouvaient descendre dans la rue, grimper aux arbres. Il y avait aussi le père et la mère, le père faisait penser à un arbre et la mère, c'était doux, alors il fallait vite devenir grand et il serait un père, une mère, un arbre, un frère, ou même il pourrait avoir un bébé vrai comme Mme Passemard, ou faire plein de trucs intéressants et partir sur le camion avec M. Tonnelier qui avait des yeux bleus, si doux, si profonds qui c'était aussi un peu une « mère ». Ah, il fallait grandir vite, petit mec ; un soir tout nu, après sa toilette, devant la grande armoire à glace, le petit mec regardait s'il devenait grand, grand comme les frères. « Que fais-tu la puce devant cette glace ? » — « Je regarde si le petit bout commence à pousser ». Oh la rage qui envahit le petit mec à l'éclat de rire des grands : « mais voyons ! Une fille, ça n'aura jamais de petit bout ! » Eh alors pensait le petit mec, il n'y avait pas de quoi rire pour ça, il grandirait quand même et alors on verrait !...

Il a grandi, le petit mec, oh pas beaucoup, il est toujours resté petit, avec la même rage contre les grands, les puissants, les savants, la même rage et le même amour. D'ailleurs, on ne l'a pas laissé grimper aux arbres, et puis on ne l'a pas laissé toucher à tout ce qu'il aimait, il ne fallait pas, ce n'était pas bien, et puis, une fille, un garçon ça ne s'habille pas pareille — pourquoi ? — ça n'aime pas les mêmes choses — ça alors ! — une fille ça doit plaire aux garçons, et on essayait de lui forger des armes au petit mec à la maison, à l'école on lui apprenait à devenir grand, — comme si ça venait pas tout seul — On essayait de le tailler de le mutiler. Pauvre petit mec, il n'a gardé que son amour de la vie et sa rage contre tout ce qui empêchait de vivre. Il a cogné, il a reçu des coups.

Il a eu un bébé, un jour, un bébé garçon, il n'a pas voulu être un grand avec lui, alors il furent deux petits mecs, et le bébé jouait à la poupée, il pouvait même s'habiller en « fille », quand il voulait, ils furent deux petits mecs et ils s'aimèrent longtemps, et ils s'aiment encore, ils furent deux petits mecs et ils partirent à l'aventure chacun de leur côté, l'un avec son amour et sa rage, l'autre avec sa tendresse et sa musique, il n'avait pas la rage car il n'avait pas rencontré de mur quand il était tout petit, mais ils avaient tous les deux le même désespoir de ce monde où il y a des murs, des grands, des savants, des puissants et des morts vivants.

Maintenant, le petit mec avec sa rage ne cogne plus n'importe où, il attend le moment où le « vieil homme » se dépouillera de ses vieux vêtements pour hurler son désespoir dans les rues, et alors, gare à toi, « vieux monde » le petit mec sait où cogner... ■

Que mes petites amies lesbiennes de Lyon me pardonnent d'avoir écrit au masculin, mais puisque il me fallait choisir un genre,

j'ai choisi le genre humain.

ODETTE



difficile les infiltrations, et assure un dynamisme que certaines organisations qui se comptent pourraient nous envier.

Le prolétariat soumis au travail salarié doit se poser de manière urgente le problème des groupes spécialisés (y compris nous mêmes) la situation sociale en Espagne, en France et en Italie l'exige. Ce qu'ont fait les prolos de la SEAT (ex ERAT, (3)) doit être inversé, c'est-à-dire qu'au lieu de répartir l'argent produit des expropriations pour aider les grévistes et les chômeurs, ils auraient dû créer les conditions nécessaires pour que les expropriations soient assumées par d'autres prolos de façon rotative et toujours de façon extensive (toujours plus...), favorisant ainsi la création de nouveaux noyaux de lutte armée à l'intérieur des usines.

A cause de leur isolement, ils ne sont pas arrivés à étendre leur forme de lutte ; malgré celui-ci ils ont démontré qu'ils possédaient une grande conscience révolutionnaire, montrant ainsi les véritables tâches que le prolétariat doit assumer. Nous, groupes autonomes en tant que fraction armée du prolétariat radicalisé qui refusons le travail salarié, pouvons seulement apporter une aide en vue de la création de groupes armés sur les lieux de travail ou en dehors.

Ensuite, eux-mêmes devront démontrer leurs capacités à assumer leur autonomie c'est la seule façon d'éviter qu'il ne se crée des bras armés pour la défense des prolos.

La stratégie de la FAI pendant la révolution espagnole n'est plus valable aujourd'hui, actuellement les prolos doivent assumer la réalisation de leurs désirs, quand la situation l'exige, avec ou sans armes, mais par eux-mêmes.

Nos tâches actuelles sont de répondre à la répression et de montrer des points d'intervention concrets. Seuls, nous sommes incapables de nous affronter à l'Etat. Ces tâches devront être assumées par tout le prolétariat.

**ABOLITION DU TRAVAIL SALARIE  
ET DE LAMARCHANDISE  
POUR UNE SOCIETE SANS CLASSE !  
GROUPES AUTONOMES**



Ces informations, au même titre que les diverses actions des G.A.L. (groupes autonomes libertaires), des « Enragés Internationalistes », et nombre d'autres groupes, si vous ne les découvrez qu'aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à la mauvaise volonté que mettent les détenteurs officiels de l'Anarchisme, propriétaires de la pensée, qui, dans le fauteil douillet de leurs certitudes, dans leurs salles de réunions, dans leurs comités de rédaction, jugent tout ce potentiel rebelle qui va au-delà des objectifs proclamés, et qui ont jugé, après réflexion, de ne point y penser.

**Arrestations à Valence** : mi-novembre 1979, arrestation de Juan Conesa Sans et de Fernando Simon Fernandez, blessés par balles alors qu'ils tentaient de libérer un détenu à l'hôpital de Valence, (membres des G.A.L.).

**Arrestations à Valence** : début décembre, arrestation d'Angel Vega Abraila inculpé d'expropriation et d'attentats, et de Francisco Cueto Lopez, inculpé d'attentat, ils sont également inculpés dans la construction du Tunnel de Barcelone. Tunnel découvert le 24 octobre 1979, soit quelques jours avant le référendum sur le statut d'autonomie de la Catalogne. Imputé dans un premier temps à l'E.T.A., la police et le pouvoir Zavaient affirmé que ce tunnel de 80 mètres avait été creusé dans le but de plastiquer un lotissement de familles militaires ; cette thèse a été formellement démentie par les inculpés,

(1) Voir le C.A.R.L.O.S en France :

Coordination Autonome des Révoltés en Lutte Ouverte contre la Société, le C.A.R.L.O.S. rassemblait des groupes autonomes libertaires et des groupes se situant dans la mouvance autonome qui sont tombés d'accord sur une action précise et sur le communiqué paru le 22/11/77 dans Libération, puis dans la brochure « Insurrection », les divers groupes ont ensuite repris leur autonomie d'intervention.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 77 a eu lieu une vague d'attentats dans plusieurs villes de France, revendiqués par le C.A.R.L.O.S.

à PARIS la direction de l'EDF  
une société allemande de produits chimiques  
une entreprise travaillant pour la Défense Nationale à Alfortville  
un garage EDF à Saint-Denis

à LYON les garages EDF  
des pylones EDF dans l'Ain  
une usine de peinture sous-traitante de l'industrie nucléaire

à RICHEMONT 5 bâtons découverts près de la centrale électrique

à BORDEAUX l'usine de Creusot-Loire des bâtiments EDF

à TOULOUSE l'usine de Creusot-Loire ordinateur EDF

à CARCASSONNE le Centre de Recherches Atomiques bâtiment EDF

à NARBONNE une usine la CGE

à LODEVE (Hérault) le centre EDF charge découverte à la mine d'extraction d'uranium

(2) RAF : Fraction Armée Rouge.

Si plusieurs groupes autonomes sont intervenus — différents attentats contre des sociétés allemandes — lors de l'exécution de Baader et de ses camarades, ce n'est pas par soutien idéologique mais par solidarité devant la répression étatique.

(3) E.R.A.T. : Ejercito revolucionario ayudo a los trabajadores (Armée Révolutionnaire d'Appui aux Travailleurs).

qui revendiquent la construction du tunnel « dans le but de libérer les détenus de la Prison Modelo de Barcelone ».

Les autorités ayant à l'époque utilisé la thèse de l'attentat meurtrier à des fins électorales (membres des G.A.L.).

**Arrestation à Cordoue** : début décembre, arrestation de Juan Manuel Macias Perez et de José Martinez Lirio, inculpés de détention d'armes et d'explosifs (membres des G.A.L.).

**Procès du 17/12/1979** : procès en Cour de Sûreté de l'Etat de Miguel Angel Moreno Patiño (détenu depuis août 1978), de Francisco Ascencio Garcia (détenu depuis février 1978), et de Nicola de las Heras (détenu depuis août 78)... condamnés à 7 ans pour une expropriation à Lloret de Mar ; le Fiscal, (équivalent du procureur) avait requis 15 ans contre les deux premiers, (les trois sont également membres des G.A.L.).

**Procès des membres des G.A.L. de Barcelone, courant mars 1980** :

Les trois français Internationalistes, libérés sous caution après neuf mois de détention (sept ans requis pour chacun) ne s'étant évidemment pas présentés au procès prévu en novembre, les Tribunaux Espagnols ne jugeant pas par défaut, le procès des autres aurait donc lieu courant mars, le cas des français ayant été dissocié (membres des G.A.L.).

# Action Directe ou Lutte ARMÉE



**D'**emblée, ce qui m'a choqué dans le texte des groupes autonomes, et qui a choqué la plupart des copains d'I.R.L., c'est son ton personnel et solennel. On croyait résolu le temps des proclamations triomphantes, des « nous » de majesté, utilisés par ceux qui, s'ils prétendent ne pas parler au nom des masses, emploient cependant un ton soufflant visant à donner à ce qu'ils écrivent une allure quasi prophétique.

Et pourtant, au delà de ce problème de forme, des expressions, dans ce texte, évoquent en moi des résonances. Il m'est arrivé, comme sans doute à la plupart des copains, de trouver quelque peu dérisoire la confection d'un petit mensuel qui, nous en sommes bien conscients, n'est pas actuellement d'un grand péril pour l'Etat.

Quelquefois j'ai envie de briser quelque chose, la routine peut-être, le réseau d'aliénation dont je suis prisonnier, comme tout un chacun, et le sentiment que seul un éclat, la violence, peuvent être de quelques poids face à cette violence première qui nous étouffe. Et, pour ma part, je ne jurerais pas que si je ne passe pas à l'acte, c'est uniquement pour des raisons rationnelles, un choix d'efficacité. Je ne me défendrai pas de l'accusation de lâcheté.

Je n'ignore pas non plus la propension du mouvement révolutionnaire officiel, y compris certaines composantes anarchistes, à condamner la violence individuelle en y opposant une mythique violence révolutionnaire; le jour où les masses se mettront en mouvement, on le sait, la violence sera pure et dure, la justice inflexible etc... Le jour du grand soir on pendra quelques milliers d'exploiteurs, avec, dans le lot, le voisin qui a oublié de revêtir son uniforme tout neuf de révolutionnaire. En attendant, on publie des communiqués signalant qu'on n'a rien de commun avec les irresponsables dont le crime est d'avoir cassé quelques pylones. Il se trouve cependant que les masses sont composées d'individus, que ces individus, parfois, en ont marre et expriment, avec les moyens dont ils disposent, leur révolte. D'eux je me sens solidaire, même si cette solidarité ne leur est pas, concrètement, d'un grand secours. Mais cette solidarité ne va pas de pair avec une approbation politique inconditionnelle.

Il y a quelque chose, en tout cas, que je trouve insupportable, cette référence à la lutte armée qui apparaît comme une tentative de justification théorique et dogmatique de ce qui est une réaction spontanée, cet essai de faire de multiples actions, expressions de la révolte d'individus, les composantes d'un plan organisé de lutte contre le pouvoir. Ce qui fait justement la force (en tout cas actuelle) du « groupe » Action Directe, c'est très vraisemblablement qu'il ne s'agit justement pas d'un groupe, mais d'actions conjoncturelles. L'ennui c'est que ces gens éprouvent justement la nécessité de se présenter comme un groupe, ce qui va tout à fait dans le sens de ce que désire le pouvoir policier, de l'amalgame créé par les médias avec les brigades rouges, de la psy-

chose de peur qu'on tend à répandre en accréditant l'image de terroristes super-organisés. Or s'il y a une leçon à tirer de ces actions, c'est justement que la non-organisation (au sens où l'entendent ceux qui défendent l'ordre établi), désempare l'autorité et il y a en ce sens des possibilités à exploiter, même dans le cadre d'actions non-violentes.

Je refuse, pour ma part, cette sorte de fascination pour la violence que paraissent éprouver certains anars ou autonomes. Que celle-ci soit inévitable, je veux bien l'admettre, mais je me refuse à en faire l'apologie, et pas seulement pour des raisons d'opportunité. Ceux qui prônent la lutte armée l'englobent souvent dans une stratégie élaborée visant à la destabilisation de l'Etat. Il me semble que toutes les expériences historiques montrent qu'il s'agit d'une erreur, et pas seulement théorique; quand l'Etat se destabilise sous la poussée d'une violence généralisée, c'est que celle-ci n'est pas essentiellement l'expression d'aspirations révolutionnaires, mais aussi, et peut-être surtout de pulsions fascistes, et la restabilisation s'est toujours faite en ce sens.

Sur le plan individuel, qui est tout aussi important, une telle stratégie me paraît relever d'une conception de l'existence quasiment intemporelle. Combien de temps peut-on espérer vivre comme cela sans, soit se retrouver en taule, soit être acculé à une vie clandestine, où la préoccupation exclusive deviendrait celle de la survie immédiate. Il est significatif et assez triste que les informations qui suivent le texte des groupes autonomes fassent état exclusivement d'arrestations, donc d'échecs. Il y a là quelque chose que je trouve d'un peu suicidaire non dans l'intention mais dans le résultat.<sup>(1)</sup>

Il y a une sorte d'enchaînement dans lequel la société établie tente (et réussit le plus souvent) d'entraîner ceux qui choisissent cette voie: d'abord le matériel puis les bâtiments, et puis un jour, il se trouve quelque concierge, vil agent du capitalisme. A partir de quel moment passe-t-on de l'expression spontanée, de la réponse à la violence institutionnelle, voire du moyen, pour devenir une fin en soi, pour laquelle il sera nécessaire d'organiser la lutte armée? La réponse n'est sans doute pas seulement théorique...

Je sais bien, les ordinateurs... j'en vois qui rigolent... Alors pour éviter toute équivoque, et les frais d'un procès forcément préjudiciable aux finances d'I.R.L., je vous invite à méditer sur le triste sort de ces pauvres mécaniques innocents, peut-être définitivement handicapées jusqu'à la fin de leurs jours par le geste irresponsable d'individus sans conscience... ■

ALAIN

1) Comme tous, ce texte est une expression personnelle. En particulier, ce paragraphe a été fortement critiqué par la plupart des copains.



# à propos du journal

On ne combat pas l'aliénation sous des formes aliénées, ou le passage d'I. R. L. à son auto-organisation et à son auto-gestion.

**U**ne des plus intéressantes réunions d'I.R.L. à laquelle nous avons assisté à des heures différées est celle du jeudi 6 mars 1980. Pourquoi ?

Des questions essentielles ont été soulevées :

- a) le problème de la censure (le refus de certains articles).
- b) le problème du militantisme, de sa différence avec une activité passionnelle induisant ses propres positions, même dites par d'autres mais que l'on ressent ou que l'on fait siennes.
- c) la non participation des lecteurs-spectateurs à la réalisation d'I.R.L. l'aboutissant au pouvoir occulte d'un petit groupe, puis à quelques individus (c'est ressenti ainsi) qui par le désistement, laisse un pouvoir technique de fabrication qui tourne à un pouvoir politique.
- d) c'est donc le fonctionnement aussi bien que les positions politiques d'un I.R.L. qui sont en jeu.

Mais, loin de jeter la pierre à ceux qui ont assuré I.R.L. jusqu'à maintenant, nous sommes pour proposer des solutions de dépassement.

Pour dépasser la question de la censure, de la séparation entre ceux qui écrivent, envoient les articles et ceux qui les lisent, il faudrait signaler dans chaque numéro, les articles refusés (leur titre et succinctement le refus politique) en les mentionnant dans une rubrique (ceci est fondamental pour l'expression de la pensée) et les mettre à la disposition de tous ceux qui souhaitent les lire, aux archives du Journal. Ces lectures coïncideraient avec les horaires d'ouverture du Journal, le jeudi soir de chaque semaine : 13 rue Pierre Blanc 69001 Lyon.

*Rubrique « articles refusés » :*

*Cette fois-ci :* — un texte sur la reprise individuelle  
— un texte sur la situation des individus des groupes autonomes français et espagnols en prison.

*Motif :* 1) texte trop idéologique, anarchiste, manquant de l'expression d'une théorie-pratique.  
2) texte refusé parce que induisant de possibles inculpations pour le Journal (position collective).

*Nota :* Cela ne veut pas dire que nous-mêmes partageons totalement les idées des articles passés ou refusés, c'est une question de principe contre la censure et l'auto-censure que nous adoptons.

La non rotation des tâches, la passivité ou le manque de motivations pour faire I.R.L., les rapports de pouvoir inter-personnels, le manque d'affinité, posent le

problème de la responsabilisation d'I.R.L. par des équipes plus affinitaires en rotation, ceci pour décharger les spécialistes ; le problème de la frappe peut être résolu, soit par un apprentissage collectif, une auto-organisation (I.R.L. projet d'autonomie), soit par une augmentation du prix d'I.R.L. en y induisant le coût réel de fabrication.

Etant donné qu'il y a très peu d'individus qui composent le journal, cela instaure un pouvoir technique de fait ; de plus, ceux qui, toujours les mêmes, montent les articles, ont aussi, par leur engagement, un pouvoir politique.

Cet état de fait à le danger d'aboutir à une institutionnalisation de l'Equipe d'I.R.L., même si elle est ultra-libérale. Le pouvoir séparé des permanents porte en lui même le germe bureaucratique.

Cette critique a pour conséquence la relation qu'entretiennent les lecteurs et ceux qui écrivent, ceux qui font I.R.L., à la passivité des uns consommant de l'idéologie, rejoignant la passivité généralisée, ou ceux qui écrivent et se bornent à ce rôle, et il y a ceux qui le font.

De ce point de vue, la division capitaliste est conservée, ce qui fait qu'I.R.L., même sur des positions libertaires, n'est pas encore la pratique des idées d'auto-gestion.

Le problème, ce n'est pas tant de « pondre » des I.R.L. tous les mois, mais qu'il comporte le maximum de cohérence, et de rigueur entre ce que nous affirmons et ce que nous faisons.

Il en est qui vont répondre qu'ils ont d'autres choses à s'occuper, lorsque d'une part, on voit une somme de gens, trainer leur ennui dans certains lieux dits marginaux par manque de projets, nous nous interrogeons sur l'approche vers la société sans classes, libertaire, quand nous savons qu'I.R.L. est lu au minimum par 2.000 lecteurs, combien d'équipes pourraient tourner.

I.R.L. au lieu de se faire dans une ambiance chiantte, militante, pourrait se faire comme un jeu que des personnes font une fois.

Le problème est aussi de comprendre le manque de passion qu'engendre I.R.L. où la force du capital dans les têtes est telle que les suicides quotidiens annihilent le goût de la construction libre et totale de la vie quotidienne.

I.R.L. continuera-t-il de cacher sa ligne politique au sein des diverses tendances du mouvement libertaire, la passivité aura-t-elle raison d'un fonctionnement différent d'I.R.L. ?

Ce texte proposé à I.R.L. sera diffusé autonomement.

Radia - Germinal  
Le 15 mars 1980

# En guise de réponse . . .

**A**vant de commencer, il serait bon de préciser que le texte que vous venez de lire n'émane pas de gens fortement impliqués dans I.R.L., mais de deux personnes, dont un bon copain lyonnais que nous connaissons depuis pas mal d'années, qui sont extérieures à l'« équipe » de fabrication d'I.R.L.. J'entends par équipe la demi-douzaine de personnes qui font que le canard sort régulièrement. Donc, pour l'instant, il n'y a pas de problèmes « oppositionnels » au sein de cette équipe, le texte n'étant qu'un avertissement de gens qui, passagèrement, occasionnellement, nous ont aidé. On pourrait même ajouter que, jamais, depuis le début d'I.R.L., la conception de ce journal n'a été aussi collective. Collective ne voulant pas signifier une A.G. réunissant 30 personnes et dont les décisions, de fait, n'étaient prises que par les deux ou trois personnes qui se payaient généralement tout le boulot. La demi douzaine de personnes, à laquelle s'ajoutent quelque fois d'autres gens, qui constituent pour l'instant le noyau d'I.R.L., arrivent, avec perte et fracas souvent, à assurer une gestion la plus collective possible. Et les débats qui s'instaurent autour des articles et des décisions à prendre n'ont jamais été aussi intéressants et égalitaires.

Cet avertissement terminé, il ne s'agirait pas de cacher les manques, et quelquefois les tares, du fonctionnement d'I.R.L.. Alors je vais essayer de répondre aux questions qui sont posées par Germinal et Radia.

**Le problème de la censure :** on a l'air de nous reprocher le non-passage ou le refus de passage de certains articles. Non-passage dans le cas d'un manque de place. On est déjà passé de 32 à 36 pages, ce qui est un boulot considérable à faire tous les mois. On a dit qu'au lieu de mettre des photos, des gros titres, on pourrait tasser les articles et en passer plus. Vrai ! Mais allez lire après ça I.R.L.. On ne veut pas faire un journal pour militants. On veut faire un journal pour tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à un certain mouvement libertaire. Et, rendre l'aspect extérieur d'I.R.L. plus agréable, plus attrayant, aérer les textes pour ne pas rebuter, c'est un choix que nous avons tous décidé. Et, pour l'instant, il a l'air de porter ses fruits. Il y a aussi, et on ne s'en cache pas, le refus circonstancié de passer certains articles. Mais dans ces cas extrêmes, les discussions sont souvent serrées, pour ne pas dire houleuses.

Radia et Germinal citent deux exemples :

— le texte sur la reprise individuelle n'a pas été refusé pour les raisons qu'ils invoquent. On connaît suffisamment le copain qui l'a écrit pour savoir que ça n'est pas ça du tout. Si on l'a refusé, c'est tout simplement parce qu'il était trop court pour le sujet, pas assez développé et ressemblait trop à un tract, énonçant certes les principes de base, mais n'allant pas plus loin. C'était dommage car ce texte, sur certains points (vol « institutionnalisé » dans les boîtes...) nous mettait l'eau à la bouche. Il n'était pas « trop anarchiste », ça ne veut rien dire : il était juste trop « caricatural », tout ça parce que le copain qui l'a écrit pensait que cela pouvait correspondre à une demande, mais n'avait pas trop réfléchi sur ce que nous, nous recherchions : c'est-à-dire aller le plus

possible au bout des idées, essayer de s'impliquer plus profondément, ne pas faire un texte-manifeste trop superficiel. Le tract a une fonction d'information ; I.R.L. doit essayer d'aller plus loin, ne pas donner de recettes toutes faites, mais plutôt, à partir de faits concrets, aider à la réflexion personnelle du « lecteur/trice ».

Le problème s'est posé un peu de la même façon pour le texte sur les groupes autonomes. De plus, il ne faudrait pas abuser : le texte ne parle pas spécialement des individus en prison mais, surtout, nous balance dans la gueule des manifestes triomphants de groupes autonomes poussés à l'action directe. Alors là, il y a eu deux positions. Une forte majorité disant que, après l'affaire Paolo Goegan, on était un point de mire. En plus, notre directeur de publication, membre de l'équipe, et seul responsable dans ce cas-là (il n'y avait pas de signature), n'étant pas là, il nous était difficile de prendre la décision de parution de cet article. Donc, après l'affaire Goegan et, plus loin, l'affaire FRONT LIBERTAIRE (où ce mensuel était passé en procès pour avoir publié un texte des N.A.P.A.P.) on se trouvait devant le dilemme suivant : ou passer le texte et risquer de se voir inculpé, surtout dans ces périodes (voir Action Directe) : ce qui aurait pu avoir des incidences catastrophiques pour un canard comme I.R.L.. Ou alors ne pas le passer, et, en fin de compte, exercer une auto-censure tout aussi grave. Nous avons choisi la deuxième solution. Une autre position a été de dire que ce texte n'était qu'un tract, avec le langage habituel et chiant (mythification du prolétariat, de l'avant-garde armée, critique des autres formes de lutte...). Aucune explication sur le pourquoi de cette forme de lutte, pourquoi des individus ont choisi cette voie... Tout plein de questions qui ne furent pas du tout abordées, au profit d'un tract froid et anonyme, style communiqué de presse victorieux.

**P.S.** Finalement et pour des raisons d'actualité, la décision a été prise de faire passer ce deuxième texte dans le numéro que voici mais muni d'une mise au point sur nos positions par rapport aux idées qu'il exprime.

Voilà rétabli ce qui s'est réellement passé à ces deux réunions où, il faut le dire, Radia et Germinal étaient absents. Bien sûr, nous acceptons entièrement leur proposition en ce qui concerne les textes qui ne passent pas et qu'on peut consulter rue Pierre Blanc. Et, jusqu'à présent, même si ça n'était pas systématique, on a annoncé dans I.R.L. les articles qu'on n'avait pas pu passer.

**La rotation des tâches :** pour ce qui est de la rotation des tâches et des problèmes de pouvoir que ça a l'air de soulever, nous en sommes très conscients. Sauf, et il est bon de le dire, au niveau de la diffusion en librairies à Lyon, et au niveau de la maquette et du montage; depuis six ans qu'I.R.L. existe, il y a eu beaucoup de changements. Et, ces derniers mois, aux deux personnes qui faisaient la mise en page, se sont greffées trois autres et, fait positif, la greffe a l'air d'avoir pris.

Le point noir principal c'est au niveau de la composition des articles : et là le problème est extrêmement



grave. Sortir I.R.L., ça représente au moins 50 heures de composition que l'on (c'est-à-dire une ou deux personnes) se tape le soir après sept heures et au moins deux ou trois week-end par mois, à l'imprimerie. Pour résoudre ce problème, il faudrait qu'une équipe forte se constitue. Mais pas seulement quelques personnes venant taper un mois par-ci, un mois par-là, et qu'on ne revoie plus pendant six mois. Il vaut mieux se fixer un laps de temps, six mois, un an, pendant lesquels on bossera à I.R.L., quitte à se barrer après, si ça ne va pas ou si on a autre chose à faire. Car le problème, c'est l'apprentissage. Et la copine qui compose actuellement une bonne partie d'I.R.L. a autre chose à faire que, toutes les fois apprendre à de nouvelles personnes. La rotation ici ne peut s'exprimer que par période suffisamment importante : pas de rotation au numéro. On a le temps de ne rien voir.

Ce qui n'empêche pas que, de temps en temps, des gens viennent donner un coup de main pour dicter, ou encarter le journal : ça ne suppose là aucune formation initiale.

Donc quand Radia et Germinal parlent de jeu, ils oublient aussi de parler des contraintes : de temps, d'argent, d'apprentissage... Alors si quelquefois on se marre bien en choisissant des photos, en trouvant une mise en page agréable, il ne faut pas oublier qu'on se fait tout autant chier à faire en sorte que les lignes tombent toutes au même endroit, qu'un article de dernière minute doit faire revoir une partie de montage. En plus, il faut faire la course pour les photos, les titres, filer le tout à l'imprimerie. Alors, qu'est-ce que cela veut dire ? Que des gens viennent faire, quand ils sont libres ce jour-là, et qu'ils n'ont rien de mieux à foutre, les boulots intéressants et passionnants, et que quelques personnes, en dernier recours, se paient les tâches chiantes, ingrates pour qu'I.R.L. sorte dans les temps. Là est le véritable problème. Et seule une équipe de base forte et soudée (pas spécialement affinitaire, mais ayant conscience de faire un boulot similaire et utile) peut se permettre d'

« absorber » de nouveaux membres. Si cette équipe n'existe pas, il n'y a pas de possibilité de s'ouvrir. Les gens viendront, certes, mais tout le boulot retombera sur les épaules du (ou des) individu(s) disponible(s). Mais ce qui s'est passé ces derniers mois au sein d'I.R.L. montre que, loin d'être sectaires et fermés, nous avons pu nous ouvrir sur d'autres gens qui, comme nous, avaient envie et surtout sentaient l'intérêt qu'I.R.L. sorte régulièrement.

De toute façon, il va sans dire que toute personne qui se sent attiré par I.R.L. et qui désire y travailler n'a qu'à venir rue Pierre Blanc, le jeudi soir. Et je pense que, lors des anciennes A.G.-bordels à 20 ou 30 personnes, cette personne aurait pu se sentir opprimée et se serait tue devant les « grandes gueules » qui bloquent toute discussion à leur profit. Alors que dans ces petites réunions qui se déroulent actuellement et où la discussion est égalitaire, cette même personne a plus de chances de discuter et de s'intégrer à l'équipe. On a trop connu les réunions fleuve où les « grandes gueules » habituées à parler en public, prennent la parole et ne la lâchent plus, et où, en fin de compte, après toutes ces discussions stériles, le boulot n'est pas fait. Et qui est-ce qui se le tape après ?

Pour finir, quand Radia et Germinal disent qu'« I.R.L. cache sa ligne politique au sein du mouvement libertaire » alors là, ils manquent du plus élémentaire sérieux. Comment cacher une ligne politique qui n'existe pas. Comment un journal comme I.R.L. qui, à aucun moment n'a assené de position rédactionnelle ni d'éditorial, pourrait-il avoir une ligne politique précise. I.R.L. n'est pas un journal de groupe ou d'organisation, et les lecteurs l'ont bien remarqué qui, en s'abonnant, nous disent de continuer dans cette voie. I.R.L. est un assemblage d'individus ayant, entre eux, des points communs mais aussi des divergences qu'ils refusent d'annihiler. Et c'est bien ça qu'on nous reproche. ■

Jean-Marc  
avec l'accord des autres.

## Chers «Libertins et Libertines Libertaires» ...

Lyon 17/4/80

**N**e serait-ce qu'à cause du titre de votre article, on a facilement l'attention accaparée par l'intérêt que vous portez à un problème fondamental de l'existence, si peu ou si mal abordé la plupart du temps par les réseaux marchands spécialisés dans la récupération de toute chose dans des buts lucratifs ou de prestige spectaculaire. Le langage que vous avez employé avec son allure spécialisée d'initiés scientifiants suscite bien peu ou pas du tout cette chaleur et tendresse dont il s'agit cependant dans votre écrit. Pourtant, d'une manière globale, je me suis ou j'ai cru me reconnaître dans ce que vous dites et je suis donc d'accord avec l'ensemble du contenu ; cela tout au moins à la suite d'une première lecture. (Ayant donné à lire le numéro d'I.R.L. en question, je n'ai pas à l'instant le loisir de reprendre assez clairement les points dont j'aurais voulu débattre là où je ne me trouve pas sur la même longueur d'onde, là où je ne partage pas le même avis. J'essaie donc de me fier à la mémoire quitte à vous envoyer par la suite un post-scriptum pour les gaffes, oublis, etc... dont je me serais aperçu).

Lorsque vous dites à peu près, si je m'en souviens bien, que la vie privée est privation de vie, et donc qu'il en découle la nécessité de dépasser ou d'éliminer la première, je pense que ce doit être mieux précisé ou alors, si c'est ce que j'ai cru comprendre, je me vois obligé de refuser cette conception du refus du « privé », si celui-ci est conçu d'une manière totale et systématique. Ce qui m'amène à dire cela, c'est le fait que, jusqu'à preuve du contraire, ce qui m'a permis (et il n'y a pas de raisons qu'il n'en aille pas de même pour beaucoup d'autres) jusqu'à présent de tenir le coup face à tous les côtés merdiques de la vie, ce qui m'a permis de trouver malgré tout la vie belle et savoureuse, d'apprécier les rencontres aussi bien que les longs moments de solitude etc. etc., ça a été la possibilité de puiser des énergies dans le réservoir le plus « secret » de moi-même, donc « privé ». Ce réservoir, je l'ai gardé et je le garde jalousement à l'abri du partage, en décidant et en choisissant moi-même, d'après l'intensité et la disponibilité du moment, ce que je peux faire émerger pour le partager avec la partie du monde qui m'entoure et qui rentre dans la dimension de mes sensibilités et désirs.

En m'adaptant a priori à la collectivisation totale de moi-même, je perdrais ce point de référence le plus intime et « privé » qui a jusqu'ici garanti un renouvellement d'énergie, faible, peut-être ou sûrement, mais sûr. Autrement, je me trouverais de plus en plus à la merci de circonstances déterminées par cet ensemble de pressions, involontaires peut-être, mais qui n'expriment pas nécessairement ce qu'est ou peut être le besoin réel de moi en tant qu'individu et de tout autre individu ayant renoncé à ses éléments profondément intimes qu'il ne faudrait pas amalgamer et mettre tous dans le même sac de la pourriture néfaste issue de la famille etc. etc... En faisant un tri, si on trouve plein de choses malsaines dont c'est bien de se purger, et là, l'élargissement de l'amour dans ses échanges multiples nous sortant du ghetto du repliement sur soi, peut jouer effectivement l'un des rôles les plus déterminants, d'autre part, avec ces éléments dont il faut pouvoir se débarrasser pour fa-

voriser l'épanouissement des meilleures énergies et désirs, cohabitent ces autres côtés « secrets et intimes » auxquels j'ai déjà fait allusion et qui ne nécessitent nullement d'être éjectés vers l'extérieur, mais bien au contraire doivent être même entretenus étant la garantie même de la sauvegarde de sa propre identité.

Là où le travail est montré comme antithèse du désir et de l'amour etc., je crois que toute personne réfléchissant sur cet aspect de la vie, ne pourra pas nier le bien fondé de ce que vous avancez. Mais reste le fait, et c'est là que je voulais attirer votre attention, que l'absence de désirs et la pauvreté de l'amour se trouvent aussi bien parmi des êtres qui ne sont pas cependant vraiment, et des fois jamais, liés directement à ce monstre dévorant qu'est le travail. Raison pour laquelle, il faut éviter de tomber dans cette sorte de facilité qui est de trouver dans le travail ou dans le capitalisme, les gros boucs émissaires sur qui décharger les responsabilités de ce tas de misères existentielles dont rien ne prouve qu'elles disparaîtraient à la disparition des premiers... Autrement dit, et là l'expérience de l'amour multiple dont vous parlez pourrait faciliter un important éclaircissement dans ce sens, il faut essayer de tenir compte de tout ce qui s'oppose à l'épanouissement des désirs et à leur propre naissance, là même où le travail n'est pas en question par son direct accaparement d'énergies pompées dans son circuit productif.

L'impression d'ensemble de votre article, c'est celle (excusez-moi) que j'ai toujours éprouvée face aux grands énoncés généraux, politiques ou religieux, où les idéaux d'internationalisme ou d'amour sont savamment traités et où, à la fin, on en sait autant qu'au début pour ce qui est des références précises, concrètes et palpables, se rapprochant du vécu de chaque instant ou au jour le jour...

P.S. A la lettre du 17/4/80 adressée aux Libertins/es...

En reprenant votre article, je croyais que j'aurais eu pas mal de choses à ajouter en post-scriptum à la première lettre que je vous ai déjà envoyée.

Finalement, pour le moment, la seule chose que je trouve à ajouter c'est ça :

Le personnage passionnel qui apparaît à travers vos lignes, libéré des liens privilégiés ainsi que de pas mal des fausses responsabilités qui vont avec, on le dirait un peu hors du temps, en ce sens qu'on ne sait pas s'il s'agit d'un tout jeune être nouveau, plus à construire, que parti d'une réalité largement en actes, ou de n'importe quel autre, qui aurait exclu de la manière la plus totale l'éventualité de mettre ou de contribuer à mettre au monde des enfants.

En fait, dans cette liberté mouvante, débarrassée d'attaches, dans un bouillonnement et un brassage continu de passionset de rencontres à vivre, on voit mal la place et les conditions matérielles et affectives dans lesquelles les enfants hypothétiques nés dans ce réseau de désirs à assouvir en toute liberté, pourraient évoluer... Si la famille traditionnelle est en général obligée d'avouer sa faillite, les enfants élevés sans famille, ne semblent pas jusqu'ici avoir connu un sort bien meilleur. L'expérience

d'Aix me paraît trop récente pour se baser là-dessus et de toute façon ne répond pas tout-à-fait aux projets multipassionnels que j'ai cru discerner dans votre article.

En outre, ce qui risque de boucher en partie les horizons de votre recherche à vivre autrement en tenant compte des éléments formant les limites d'une telle « autre vie », c'est, il me semble, le fait de généraliser du premier coup votre projet au point d'en faire une sorte de théorie. Vous ne cherchez pas trop à voir et considérer d'abord, justement, le tas de choses qui sont à l'origine des entraves conscientes et non à vivre autrement même si une tendance existe au niveau du désir ; ces tas d'autres choses qui empêchent le surgissement même du désir ou qui le détruisent quand il était pourtant bien présent déjà.

C'est la peur qui débouche sur le repliement individualiste du couple qui apparaît alors comme l'issue inéluctable de l'homme ayant perdu la confiance en soi même.

Pourquoi cette perte de confiance ? N'est-ce pas cette forme de sénilité qui peut assaillir tout individu à n'importe quel âge ? Et celle-ci d'où vient-elle sinon d'une perte d'énergie physique et spirituelle ? Comment faire pour la garder quand elle est présente ou pour la faire naître quand elle n'y est pas ? Un tas de questions avec des hypothèses et aucune réponse évidente. Savants, psychologues, sociologues, théoriciens de révolutions jamais abouties etc., etc., tous ont cherché et cherchent à définir l'homme, sa « vraie » nature, son fonctionnement dans ses manifestations extrêmes ou ordinaires, et l'homme semble toujours à découvrir malgré l'acharnement à vouloir le définir, l'expliquer, le comprendre à

partir de son « essence » supposée, ou par le conditionnement de la société divisée en classes...

Cependant il me semble que c'est seulement à travers une réflexion sur des questions aussi simples que celles de cette perte d'énergie morale et physique, qu'on pourrait avoir les « arrières » assez dégagées et solides pour se lancer dans la vie « multipassionnelle » etc. etc...

Reste le fait, que l'effort d'un dépassement collectif des situations primaires et contraignantes, est absent ou est destiné à disparaître sous le coup de la peur annihilante qui laisse entrevoir comme seule bouée de sauvetage existentielle le retranchement dans une vie à deux.

L'engagement dans une vie collective et collectivisante, sauf pour les êtres qui se trouvent se sentir collectivement comme ayant une sorte de « collectivisme dans la peau » est souvent de courte durée... D'abord c'est la période flamboyante où les idéaux dégagent l'enthousiasme et la passion, puis vient l'inexplicable essoufflement, l'étonnement devant les nouveaux qui ont pris la relève avec la joie jaillissante des certitudes.

Est cet essoufflement qui s'accompagne d'une perte de confiance dans l'effort collectif et en soi-même ? Cette perte d'énergie est-elle à la base d'un tel essoufflement ? D'où vient-elle ? Comment se forme-t-elle et comment disparaît-elle ?

Salut, à la prochaine ; votre article, je l'ai trouvé stimulant et riche de potentialités, malgré ce que je viens de dire et j'ai l'intention de le faire connaître à d'autres dans l'attente que vous poursuiviez sur cette lancée. ■

Ciao, Giordano Br. G.

Prière d'insérer :

#### QUEL EST L'ETAT DE VOS DESIRS !

**L'**article sur l'amour multiple est à dissocier de la photo voulant l'illustrer car l'expression photographique d'une partouze bourgeoise n'a strictement rien à voir avec la conception libertaire et affranchie de l'amour que je défends.

En ce sens, je propose que cette photo, de celui qui l'a choisie soit signée, car je ne me sens pas responsable de quelque chose qui mêle, malgré la position contraire dans le texte, une confusion névrotique, et à mon sens, n'apporte même pas une qualité érotique subjective sur le plan de l'art photographique. Ou à moins que certains participants ne sachent pas lire en faisant un journal, en montant aussi cet article avec le début à la fin, intervertissant tous les paragraphes, ce puzzle dénature la logique de ma pensée et sa compréhension (1). Un tel

manque de rigueur intellectuelle, de malveillance inconsciente, me fait dire qu'I.R.L., c'est fini pour moi. Il y a trop de décalage entre nous et je ne vais pas passer mon temps à m'insurger contre. Je reprends mon expression autonome.

La lutte contre la société spectaculaire marchande est à mener aussi contre ceux qui prétendent la combattre ».

RADIA

1) Ceux qui désirent avoir l'article dans son caractère exact, peuvent me le demander :

Radia chez SANCHEZ : 29, rue Michel Servet  
69.100 Villeurbanne.

Lyon le 10 avril 1980

#### FORMULAIRE D'ABONNEMENT :

NOM .....PRENOM .....

ADRESSE ..... CODE POSTAL ..... VILLE .....

Tarif pour 10 numéros : 60 balles ( ou plus ). Formulaire à envoyer à :

I.R.L. — 13 rue Pierre Blanc — 69 001 LYON —

TRES IMPORTANT : nouveau CCP — Libellez les chèques à I.R.L. CCP 4 150 95 N LYON

# BEAUBOURG

**B**eaubourg, symbole d'une créativité mensongère. L'espoir lettriste et situationniste, une fois diffusé quantitativement et reproduit qualitativement, a amené le pouvoir à réagir face au développement de la prise de conscience individuelle des énergies de création libératrices.

Canalisées, rationalisées et domestiquées, les stimulations créatives sont orientées dans le cycle de la production/consommation au même titre que l'artisan l'est vis-à-vis de l'ouvrier en usine.

Il faut non seulement refuser l'héritage de la culture officielle mais aussi celui de sa contre culture qui prône la subversion par des formules explicites.

Il devient urgent d'ajouter la quatrième dimension (espace/temps) d'une poésie individuelle et arbitraire qui bouleverserait simultanément : le langage, la communication, la réalisation des désirs et la prise de conscience de son individualité.

Cette dimension que chacun définirait à sa manière n'est pas l'objet désiré d'une pensée, mais la nécessité pour l'intelligence d'exister par n'importe quelle forme en dehors des écrits, en dehors de l'espace politique reconnu.

En fait, il conviendrait de viser à dépasser les idées actuelles (même progressistes) par des comportements, maîtrisés certes, mais incontrôlables de l'extérieur parce que leurs signes et codifications ne correspondent à rien de connu et de recensé.

A chacun de devenir lui-même c'est-à-dire transparent.

Beaubourg s'approprie une part essentielle des gens;

là où devrait s'instaurer une communication, il n'y a qu'ersatz de spécialistes patentés (j'entends par là créateurs assimilés aussi bien que promoteurs des univers violés).

Beaubourg rabaisse le sens du culturel vers une expression politique insidieuse où l'organisation des apparences masque, refoule même, le sens profond des éléments nutritionnels de la connaissance.

A mon sens, la culture ne peut pas être qu'un répertoire de formes et d'objets mais naît de la relation qui existe entre la conscience de notre individualité et la conscience universelle.

Faute de quoi, à l'intérieur d'une éducation faite d'automatismes de la perception et de structures d'assimilations, l'expérience est substitut ; acquise par l'intermédiaire d'autres expériences, elle ne demande aucune exigence de vie et n'existe en nous que pour stocker, ensiler, archiver l'énergie à la manière de milliers de petits Beaubourg.

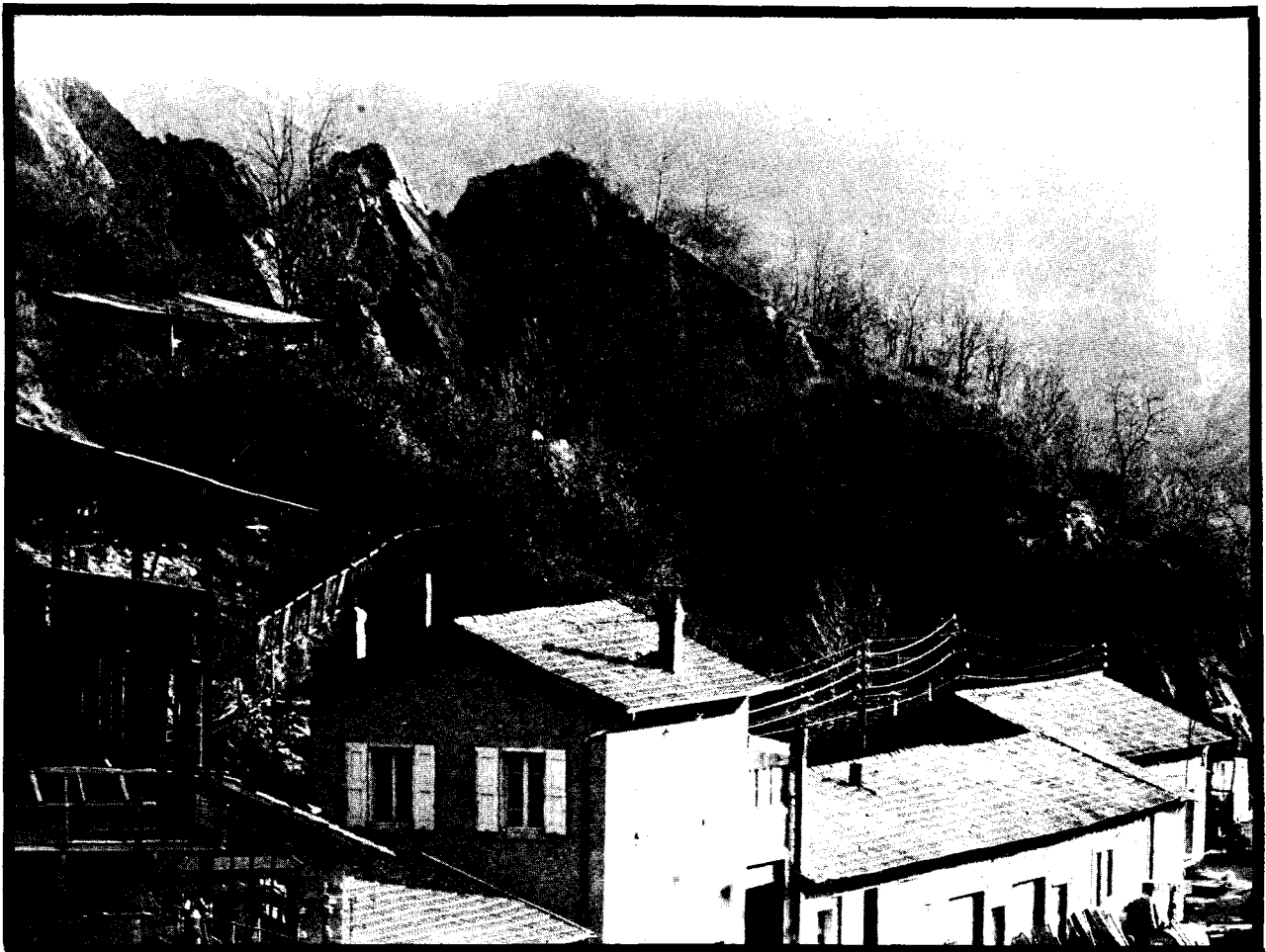
Or, actuellement, toute culture, qu'elle soit officielle et dominante ou contre culture ne fait que véhiculer le même schéma d'assimilation.

Quand par exemple, je me trouve dans une librairie alternative (oui il en existe de toutes sortes) on ne peut manquer de mesurer l'épaisseur de failles culturelles, insatisfaction légitime de tout rongeur entreprenant dont la dépendance au monde explicité est le plus fertile terreau.

Et le plus obscène dans ce désespoir d'ombres et d'aveuglement, est atteint lorsque, du fertile terreau de sa dépendance culturelle, naissent articles et ouvrages voulant démanteler comme tabous et fétiches les causes de notre éloignement intolérable d'avec la conscience universelle ; toutes formules explicites...

Ainsi de ce comble vidé naît un vide etc... ■

Pascal Chatelain



Défaire l'unicité des jeux, la sauvagerie des désirs  
l'amour hors raison, de sa seule passion !

des joies sans savoir de l'inconscience rêveuse,  
ETRE seul, unique, très petit.

avoir avec tant de contentement offert à la volontaire  
destruction du pouvoir,  
ton unique silence

SAVOIR - plus cruellement acharné contre l'incohérence  
faillible.

pour ETRE

Suave occupation ! Reconnaître soudain toute sa folie,  
parce que le désir de pensée pure, est encore cette pensée  
réfléchissante qui mouille à ma peau de vie.

CETTE croisade unique  
Mais qu'elle souille plus encore,  
qu'elle bafouille une langue bourbeuse,

OUI, que tes mots courent, mais vite sur  
le vent des folies à toi seule.  
chevauche, cours à l'écurie  
et baise la !

impétueux pari contre tout, envers toi

redonne de silence à ceux qui n'osent pas  
encore  
Il faut croire, infidèle à cette ligne blanche, où  
mots inachevés pour violer  
seulement.

Dominique

